

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rapport 2021



ÉDITORIAL



Laurent Cathala
Maire de Créteil

“C’est ensemble, dans la concertation, que nous avons élaboré une stratégie de transition écologique, économique et durable”

L’urgence environnementale représente un défi majeur pour nos sociétés. Il est vital d’agir pour préserver la biodiversité et les ressources naturelles, faire barrage aux fléaux du dérèglement climatique et réorienter nos modèles économiques vers un développement plus responsable, équitable, respectueux de la planète et de tous les êtres vivants.

Engagée de longue date dans ce combat et convaincue que les enjeux écologiques et sociaux ne sauraient être dissociés, la municipalité de Créteil affirme année après année cette ambition au travers d’actions fortes, exemplaires, menées main dans la main avec les acteurs du développement local économique, culturel et associatif, les conseils de quartier et les habitants, dans le souci constant d’une synergie avec les partenaires institutionnels de la Ville et le territoire Grand Paris Sud-Est Avenir.

C’est ensemble, dans la concertation, que nous avons élaboré une stratégie de transition écologique, économique et durable avec la volonté de préserver le cadre de vie et la possibilité, pour chacune et chacun, de satisfaire ses besoins et de s’épanouir au sein de la cité.

Nous poursuivons ainsi la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial avec la volonté d’être une force d’innovation et de transformation dans des domaines aussi divers que la lutte contre la précarité énergétique, la rénovation thermique des bâtiments, le développement des énergies propres grâce à l’unité de valorisation énergétique des déchets et l’extension du réseau de chauffage urbain, le développement des circulations douces, ou encore l’accompagnement de nos concitoyens en matière de santé et d’alimentation.

La lecture de ce rapport vous permettra également de mesurer l’importance des projets d’aménagement qui permettront d’accroître la place de la nature en ville. Parmi les plus emblématiques, la rénovation urbaine du haut du Mont - Mesly prévoit la création d’une forêt urbaine pour laquelle nous planterons plus de 1 000 arbres, l’aménagement du nouveau campus étudiant sur l’ex-centre de tri postal laissera une large place aux espaces végétalisés, l’Arbre de vie dans le quartier de l’Echat sera conçu autour du concept de forêt verticale, les jardins familiaux continueront de se développer – leur nombre sera bientôt porté à 160 dans la ville – et une ferme pédagogique sera érigée en lieu et place de l’ancien garage sur la pointe de l’Île Brise Pain.

C’est ainsi, de manière concrète et pragmatique tout en faisant appel à la sensibilisation de nos concitoyens aux enjeux du dérèglement climatique, que nous serons véritablement des acteurs du changement, dès aujourd’hui et pour les générations à venir.



SOMMAIRE

Préambule

P.6

Les informations clés

P.8

Le Plan Climat Air Energie Territorial P.10

01

Agir contre le changement climatique et favoriser la réduction des gaz à effet de serre

P.12

- a. La réduction de l'impact environnemental et énergétique
- b. Le développement d'un modèle urbain durable et responsable
- c. L'accélération d'une mobilité diversifiée et durable

02

Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources naturelles du territoire

P.28

- a. La protection de la biodiversité
- b. L'attention portée au patrimoine arboré et à la gestion des espaces verts
- c. La promotion de la nature en ville
- d. La gestion de la ressource eau

03

Impulser le développement de modes de consommation et de production responsables

P.36

- a. L'éducation et la sensibilisation au développement durable
- b. La promotion de modes d'alimentation et de consommation responsables
- c. Les démarches de transition vers une économie circulaire

04

Assurer au quotidien la cohésion sociale et la solidarité entre les générations

P.48

- a. La réduction des précarités et l'accompagnement des plus fragiles
- b. La prise en compte solidaire et inclusive des besoins de chacun

05

Permettre l'épanouissement et la satisfaction des besoins essentiels de tous les Cristoliens

P.58

- a. Les démarches pour un accès à la santé et au logement pour tous
- b. La promotion de la culture
- c. La pratique sportive à tous les niveaux
- d. La participation citoyenne autour du développement durable

06

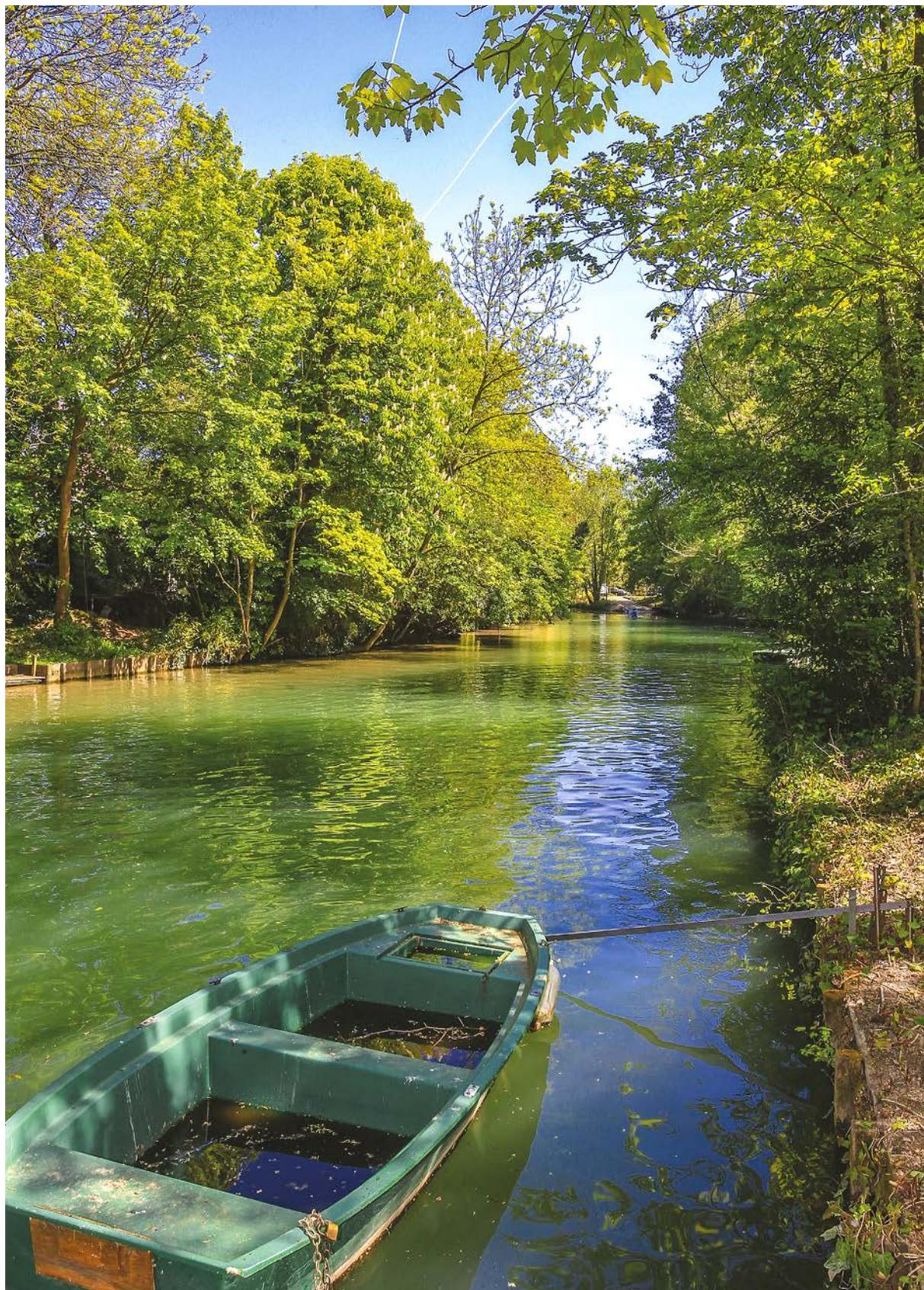
Renforcer l'exemplarité et l'éco-responsabilité des activités internes de la collectivité

P.66

- a. L'amélioration des performances énergétiques des bâtiments
- b. L'optimisation de la gestion de la flotte automobile
- c. La maîtrise des consommables et la valorisation des déchets
- d. La commande publique responsable
- e. La gestion des ressources humaines

Les engagements budgétaires en faveur du développement durable pour 2022

P.76



PRÉAMBULE

La loi n°2010 788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle II) soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation d'un rapport sur la situation en matière de développement durable.

Rendez-vous annuel depuis 2011, cette publication permet de présenter les stratégies, programmes et actions entrepris par la Ville et ses partenaires en lien avec cette thématique et d'illustrer la contribution du territoire communal aux défis nationaux, européens et internationaux que pose le changement climatique.

Pour cette édition 2021, et comme les années précédentes, ce rapport se propose de porter un regard sur le déploiement des politiques publiques communales et des activités internes de la collectivité et ce, au travers du prisme des cinq finalités du développement durable :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources naturelles ;
- Le développement de modes de consommation et de production responsables ;
- La cohésion sociale et solidaire entre les générations ;
- L'épanouissement et la satisfaction des besoins essentiels.

Ce document porte également l'ambition de mettre en valeur les initiatives vertueuses et démarches exemplaires qui se déploient tout au long de l'année sur le territoire communal qu'elles soient portées par les acteurs institutionnels, les bailleurs sociaux, les entreprises, le tissu associatif ou les habitants.

S'il ne vise pas l'exhaustivité, ce rapport reprend les réalisations majeures et permet de mesurer, chiffres et indicateurs à l'appui, les avancées et les actions phares conduites durant l'année afin de mieux partager les points de réussite, les marges de progrès et les priorités à venir.

Enfin, en détaillant les actions menées en 2021 mais également les perspectives envisagées pour 2022, à travers un budget transversal développement durable, cet exercice est aussi une occasion d'offrir une meilleure compréhension de l'action publique au regard des enjeux du développement durable mais aussi de rendre compte aux Cristoliennes et Cristoliens de ce que la Ville et ses partenaires entreprennent pour construire pas à pas les conditions d'une transition écologique, sociale et solidaire et un modèle de ville durable.

LES INFORMATIONS CLÉS

100 %

des actions

du PCAET initiées.



Créteil récompensée pour sa stratégie de rénovation

énergétique lors de la 2^e édition du Trophée des communes.

39 781

équivalents logements

raccordés au réseau de chauffage urbain.

80%

de la voirie de la ville

plantée soit environ **26 000 arbres.**



Labellisée « Quatre fleurs »

depuis 1984 au concours des villes et villages fleuris.

1 000

arbres plantés dans le cadre de la rénovation du haut du Mont-Mesly.

68,08 %

d'énergie renouvelable

grâce à la production de chaleur de la géothermie et de l'usine d'incinération de déchets.

134

parcelles de jardins familiaux, et **30 nouveaux** verront le jour sur les bords de Marne.

- 6,27 %

de réduction des consommations énergétiques,

soit 25 tonnes équivalent CO₂ évitées, grâce au remplacement LED des luminaires.

7 200

participants à l'événement Parcs et Jardins en Fête.



La diversification des mobilités avec l'adoption
**d'1 plan local de mobilité
 et d'1 plan vélo.**

67 km
**de pistes ou bandes
 cyclables** sur la commune.

88%

de lieux accessibles aux personnes
 en situation de handicap.

179
**retraités bénéficiaires
 de l'allocation mensuelle
 municipale**
 permettant d'atteindre 80% du SMIC.

1,26 million
 de repas servis par an dans les écoles
 et pour les personnes âgées
**comportant 28% de produits
 bio et labellisés** et des réflexions
 en cours pour lutter contre le gaspillage
 alimentaire.



**1 plan de prévention des
 déchets en cours d'élaboration**
 par GPSEA.

- 12%

d'erreurs de tri remarquées dans les poubelles
 de déchets recyclables suite à l'extension
 de consignes de tri sélectif.

61,90%
 de marchés publics de la Ville comportent des
clauses environnementales.

180 agents
 signataires d'une convention de télétravail
 au sein de la collectivité.

9%
de véhicules et vélos électriques
 au sein de la flotte de la Ville.



52,2 millions d'€
 de dépenses en lien avec le développement durable
 pour l'année 2022 sur le territoire cristolien.

LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

Face aux enjeux majeurs que nous imposent les conséquences du changement climatique et l'indispensable préservation de la biodiversité, Créteil a très tôt pris conscience de la nécessité d'engager la transition écologique et énergétique de son territoire. En adoptant, dès 2014, un plan climat-énergie territorial (PCET), la Ville s'est dotée d'un premier outil de planification lui permettant, à travers le déploiement de ses politiques publiques et de son projet urbain, d'asseoir progressivement un modèle de ville durable.

Grâce à une dynamique volontariste, qui associe l'ensemble de ses partenaires, notre territoire s'est ainsi affirmé, année après année, comme **un véritable laboratoire des innovations environnementales ainsi qu'un lieu propice à la conduite de démarches exemplaires.**

Pour renforcer le cadre transversal de ses interventions mais également proposer des solutions pérennes et opérationnelles, la Ville, aux côtés de Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA), met en œuvre sur le territoire cristolien la feuille de route ambitieuse et fédératrice que constitue le Plan climat air énergie territorial (PCAET) adopté en 2019.

L'élaboration d'une feuille de route ambitieuse et fédératrice

Grand Paris Sud Est Avenir est devenu depuis le 1^{er} janvier 2016 le coordinateur des actions en matière de transition écologique et énergétique sur le territoire. Dans le cadre de cette compétence de planification, il s'est fixé comme objectif d'asseoir **une stratégie territoriale de transition écologique, économique et durable, gage de l'ambition partagée de ses 16 communes membres en faveur de la planète.**

À compter du 14 février 2018, GPSEA s'est engagé dans une procédure d'élaboration d'un plan climat air énergie territorial dans le but de définir des objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de résilience au changement climatique.

Un diagnostic liminaire a donc été réalisé, en lien avec l'ADEME et l'Agence de l'énergie du Val-de-Marne, afin

d'identifier les vulnérabilités spécifiques au territoire, d'améliorer les connaissances des conséquences du dérèglement climatique et de la hausse des coûts de l'énergie, et de définir une stratégie d'adaptation au regard des opportunités qu'offre le territoire.

En novembre 2018, le conseil des Maires a permis d'arrêter les objectifs et les mesures à mettre en œuvre et d'asseoir l'ambition commune de **faire de GPSEA un territoire moteur de l'exemplarité environnementale.**

La construction du plan climat s'est ensuite appuyée sur **une démarche participative et citoyenne** associant, lors de temps de sensibilisation ou de groupes de travail, l'ensemble des communes membres du Territoire ainsi que des nombreux acteurs et partenaires. Au total, **11 temps forts** ont permis l'émergence de **278 propositions.**

Le 2 octobre 2019, le conseil de territoire a arrêté le **projet de plan climat air énergie territorial, constitué d'un document stratégique, d'un programme de 50 actions**, du diagnostic, d'un rapport portant sur les incidences du plan climat sur l'environnement, du dispositif de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du plan climat.

Conformément à la réglementation, il a ensuite été soumis pour avis à l'autorité environnementale et à la Métropole du Grand Paris. Dans leurs avis respectifs, ces deux institutions soulignent le caractère ambitieux et positif du projet. Une consultation publique a ensuite été organisée par voie numérique recevant 60 contributions. **Le PCAET pour la période 2019-2025 a été définitivement adopté par le conseil de territoire lors de sa séance du 9 juin 2021.**

L'adoption d'une stratégie climatique fondée sur 5 piliers

Le PCAET permet de fixer pour le territoire une vision à long terme en matière de développement durable, conforme aux engagements nationaux, régionaux et métropolitains, et s'articule autour de 5 domaines d'actions :

- **Energie** : participer à la massification de la rénovation des logements, augmenter la production d'énergie



renouvelable et de récupération et tendre vers la neutralité carbone d'ici 2050 ;

- **Climat** : accroître la résilience du territoire face aux effets du changement climatique, notamment en matière d'eau et d'assainissement et préserver les espaces naturels et le cadre de vie ;
- **Air** : préserver la qualité de l'air en favorisant les déplacements propres et collectifs ;
- **Economie durable et circulaire** : aménager un territoire durable et favoriser une agriculture saine de proximité ;
- **Eco-exemplarité** : être une collectivité exemplaire.

La mise en œuvre des 50 actions du plan climat

Preuve du volontarisme du Territoire dans la mise en œuvre de cette stratégie, l'année 2021 a pu voir initié l'ensemble des démarches associées aux actions du Plan climat. A cet égard, certaines de ces actions concernent directement le territoire cristolien :

- **Action n°2** : Une **plateforme numérique de conseils personnalisés** accessible à partir du site internet de GPSEA a été créée en 2020 afin de permettre aux Cristoliens d'être informés et accompagnés dans leurs projets de rénovation énergétique de leur logement et d'être aidés dans la recherche de financement de leurs travaux ;
- **Action n°5** : Le projet d'**extension du centre de valorisation énergétique Valo'Marne**, qui vise à développer la capacité de production de chaleur de l'usine et ainsi renforcer le mix-énergétique du réseau de chauffage urbain, a continué d'être accompagné par la Ville et GPSEA ;
- **Actions n°7 et n°8** : L'adoption fin 2021 d'un **Plan Local de Mobilité** et d'un **Plan Vélo** par GPSEA afin de faciliter

les déplacements actifs et favoriser les déplacements propres, qu'ils soient collectifs ou individuels ;

- **Action n°13** : La mise en place d'une **Charte d'aménagement et de construction durable** d'ici à 2023 en vue d'imposer des hauts standards environnementaux dans le cadre des projets d'aménagement sur le territoire ;
- **Action n°18** : Le partenariat avec le centre de production floral et arboricole de GPSEA s'est renforcé avec la Ville afin de favoriser le **verdissement des centres urbains et de participer à l'embellissement des espaces verts** de la commune ;
- **Action n°26** : Le lancement d'un **Plan Territorial de Prévention des Déchets** en 2022 afin de réduire les déchets produits, d'augmenter la part de déchets recyclés, notamment les déchets organiques.
- **Action n°29** : La finalisation d'un **Projet Alimentaire Territorial** en 2022 afin d'engager la transition vers une agriculture plus durable et des consommations en circuits courts. Ce projet permettra notamment de proposer une alimentation saine et durable dans les restaurations collectives.
- **Action n°33** : L'acquisition par GPSEA, en lien avec la Ville, de terrains attenants au pont de Créteil avec pour objectif d'y conduire un projet d'aménagement permettant de proposer une **entrée de ville dédiée au végétal et à la promotion de l'agriculture urbaine**.
- **Action n°42** : La signature par la Ville en 2020 de la **charte d'engagement « achat socialement responsable »** proposée par GPSEA à ses communes membres pour favoriser une commande publique au service du développement économique, de l'emploi et de l'insertion socioprofessionnelle.

AGIR CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET LA RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE

La lutte contre le réchauffement climatique et la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre induites par les activités humaines constituent un défi mondial. En effet, sans action collective et coordonnée, les manifestations du dérèglement climatique, que nous constatons déjà depuis plusieurs décennies, s'intensifieront en contribuant de manière irrémédiable à l'augmentation de la température moyenne à la surface de la Terre.

Face à cette situation, les collectivités territoriales, à travers le déploiement de leurs politiques publiques, la gestion de leurs services et de leurs patrimoines, ont un rôle majeur à jouer pour engager une dynamique collective impliquant l'ensemble des acteurs locaux, privés comme publics de leurs territoires. Résolument engagée dans cette voie, la Ville poursuit, en lien avec ses partenaires, l'ambition d'un développement respectueux et équilibré et mène, à ce titre, des actions exemplaires pour réduire l'impact environnemental et énergétique du territoire communal.

10



a. La réduction de l'impact environnemental et énergétique

La Ville porte une attention toute particulière à la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre au travers d'une consommation d'énergie maîtrisée rendue possible par des interventions régulières sur le patrimoine bâti et les infrastructures municipales mais également grâce au choix vertueux d'un mix énergétique au sein du réseau de chauffage urbain, service qu'elle propose à de nombreux ménages cristoliens.

Les actions exemplaires menées sur le patrimoine municipal

● Les opérations de travaux sur les bâtiments municipaux

Lauréat de l'appel à initiatives « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » lancé par l'Etat en 2014, la Ville a obtenu ces dernières années un accompagnement à hauteur d'un million d'euros lui permettant d'engager des actions concrètes et innovantes pour **améliorer les performances énergétiques de son patrimoine bâti et de ses infrastructures.**

Dans ce cadre, ont pu être menés depuis 2016 sur le patrimoine communal d'ambitieux **travaux d'isolation thermique**, à la piscine du Colombier, au centre sportif Marie-Thérèse Eyquem, aux groupes scolaires des Guiblets et Félix Eboué ainsi que la rénovation de l'éclairage public des quartiers de l'Échat, du Palais et du quai de la Croisette.

L'année 2021 a, quant à elle, permis de poursuivre la rénovation des façades du groupe scolaire du Jeu de Paume, opération qui, une fois conduite à son terme en 2022, permettra de réaliser d'importantes économies d'énergie.

Engagé en 2021, le **plan de rafraîchissement des établissements scolaires et des crèches** se poursuit progressivement. En se fixant pour objectif d'aménager une pièce rafraîchie dans chaque équipement accueillant des jeunes enfants, il s'agit d'adapter le patrimoine de la Ville aux conséquences du changement climatique qui occasionnent de plus en plus fréquemment des périodes de fortes chaleurs. Après avoir aménagé 16 sites en 2020, l'année 2021 a vu se déployer une seconde phase de travaux qui a concerné principalement les écoles (groupes scolaires Allezard, Beuvin, Defferre, Habette, Monge, Orville, Sarrazins, Savignat et Source).

Enfin, afin d'améliorer les performances énergétiques de son patrimoine, un diagnostic énergétique a été ainsi mené et concerne 39 bâtiments de plus de 1 000 m². Cette étude servira de base à la construction d'une programmation pluriannuelle de travaux permettant d'approfondir substantiellement dans les années à venir la réduction des consommations énergétiques et de limiter les émissions de gaz à effet de serre.

“Engagé en 2021, le plan de rafraîchissement des établissements scolaires et des crèches se poursuit progressivement”

● La modernisation progressive du réseau d'éclairage public

Composé de 9 000 points lumineux, le réseau d'éclairage public de la Ville fait, depuis plusieurs années, l'objet d'opérations visant à la **rénovation de l'ensemble de ses installations**.

A cet effet, les services municipaux remplacent systématiquement les luminaires par une technologie LED qui permet de réduire les consommations électriques.

Le programme de remplacement des ampoules à ballon fluorescent contenant du mercure s'est ainsi poursuivi en 2021 avec la mise en place de 228 lanternes LED principalement localisées dans les quartiers de l'Échat et du Mont-Mesly. Aussi, ce sont **341 lanternes qui ont été remplacées en 2021** sur le territoire communal.

En parallèle, l'allumage et l'extinction de l'éclairage public sont, depuis plusieurs années déjà, réglés automatiquement grâce à des interrupteurs crépusculaires et toutes les lanternes remplacées sont systématiquement équipées de ballasts électroniques ce qui permet d'abaisser la luminosité de 20% pendant une partie de la nuit.

En 2021, les actions menées sur le réseau ont permis une **réduction de la consommation électrique de -6,27%** par rapport à celle de 2020 (-31,38% depuis 2016) et d'**éviter l'émission de 25 tonnes de gaz à effet de serre**.

Le choix du chauffage urbain et d'un mix-énergétique vertueux

● Le réseau de chauffage urbain et les travaux d'optimisation menés

Le réseau de chauffage urbain, géré par la Société de chauffage urbain de Créteil (SCUC), du groupe Dalkia, à travers une délégation de service public, permet de fournir en chauffage et électricité actuellement l'équivalent de 39 781 logements (66% de logements et 34% d'équipements).

Avec le choix du chauffage urbain, **Créteil contribue à réduire les émissions de gaz**

à effet de serre mais aussi à réduire les factures des usagers, avec une énergie moins chère que le gaz et un taux de TVA moindre (taux réduit à 5,5%), compte tenu d'un mix-énergétique incluant plus de 50 % d'énergies renouvelables depuis le 1^{er} juillet 2014.

Le réseau a recours à quatre types d'énergie : le gaz, le fuel, le captage de la chaleur contenue dans le sol (géothermie) et la récupération de la chaleur produite par l'incinération des ordures ménagères grâce à l'usine Valo'Marne.

Travaux menés sur le puits de géothermie

Mis en service en 1988, le système de géothermie installé dans le Mont-Mesly est composé de deux puits, un d'exhaure et le second d'injection. Plusieurs séries d'opérations menées en 2010 et 2015 ont permis d'augmenter le débit nominal du puits d'exhaure pour atteindre 280 m³/h permettant ainsi **une meilleure valorisation de la ressource géothermale**. Parallèlement, deux pompes à chaleur industrielle haute température, d'une puissance totale de 8 mégawatts (MW), ont été installées en 2014 sur le site et ont été raccordées avec les équipements existants.

Cette configuration permet depuis d'améliorer sensiblement la récupération de la chaleur de la géothermie, de maximiser le rendement des pompes et de valoriser, depuis sa mise en service, 53 060 mégawattheures (MWh) d'énergie renouvelable sur le réseau de chauffage urbain, soit 11 770 tonnes de CO₂ économisées. Pour la saison 2020/2021, la **performance du mix-énergétique s'est élevée à 68,08% d'énergie renouvelable**.

Extension constante du réseau de chauffage urbain

Des études de préfiguration des **travaux d'extension du réseau entre la chaufferie du quartier de la Croix des Mèches et le quartier du Grand Colombier** ont été conduites entre 2019 et 2020 et la phase opérationnelle a été réalisée en 2021 avec une livraison opérée à l'automne. Sont desservis par le réseau de chauffage urbain, les immeubles du Grand Colombier et la piscine ainsi que les résidences rencontrées sur le tracé de la Fosse aux



341

lanternes
remplacées
en 2021 (2 627
depuis 2015)



Diminution de la consommation électrique
de -31,38 % entre
2016 et 2021



La rénovation des façades du groupe scolaire du Jeu de Paume.

Moines et de la Croix des Craies, soit un total de 1 250 équivalents logements prochainement raccordés au réseau.

De nouveaux projets d'extension du réseau de chauffage urbain sont en cours d'études. Ces projets concernent l'extension du réseau côté rue Marc Seguin qui permettra d'alimenter 5 bâtiments de logements majoritairement sociaux, vers une résidence étudiante de 494 chambres et une résidence étudiante du CROUS, vers le centre de formation AFPA et la résidence sociale ADEF et, enfin, l'extension du réseau côté rue Gustave Eiffel pour desservir le nouveau quartier du Triangle de l'Echat.

Création d'un troisième réseau raccordé à l'usine Valo'Marne

En lien avec les travaux de modernisation de l'usine Valo'Marne, **un troisième réseau reliant cet équipement à la chaufferie du Palais a été créé** et ce, afin d'alimenter le réseau de chaleur avec l'énergie produite par l'incinération des déchets et ainsi

accroître la part des énergies renouvelables dans le mix-énergétique alimentant le réseau.

Ce troisième tube permet désormais d'injecter dans le réseau une quantité de chaleur passant de 119 000 MWh à 166 000 MWh et également de sécuriser cette liaison en cas de fuite sur un des trois tuyaux.

Certificat d'économie d'énergie

L'ambition durable portée par la Ville dans le cadre des travaux menés ces dernières années sur son réseau de chauffage urbain lui a permis, en 2020, d'être éligible au dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE). Ce mécanisme va ainsi permettre à la commune, en partenariat avec la société Dalkia, d'obtenir **une aide financière de l'Etat à hauteur de 6,47 millions d'euros** qui correspond aux 946 978 000 kilowattheures d'énergie finale économisées.



39 781
équivalents
logements
raccordés
au réseau de
chauffage urbain



47,8 km
de longueur
de réseau de
chauffage



68,08%
d'énergies
renouvelables
en 2020/2021



213 146 kW
Puissance
souscrite



Ce financement, réparti entre la Ville (60%) et Valo'Marne (40%), a été pour partie réinvesti dans les travaux de réalisation du réseau du Grand Colombier.

- **L'extension de l'unité de valorisation énergétique Valo'Marne**

Équipement structurant pour notre territoire, **le centre de valorisation énergétique Valo'Marne va faire l'objet d'ici à 2024 d'un projet de modernisation majeur**, en lien avec le SMITDUVM, GPSEA et la Ville. Inscrit au sein du PCAET (action n°5), et récompensé par la Marianne d'or du développement durable en 2019, l'accompagnement de cette démarche ambitieuse lancée courant 2018 vise à **faire de notre territoire une référence en matière d'économie circulaire et solidaire.**

En effet, par un investissement privé de près d'un milliard d'euros sur vingt ans, **Valo'Marne augmentera la capacité de valorisation de l'usine et la qualité du recyclage des déchets, réduisant ainsi les enfouissements, et améliorera les performances écologiques et sanitaires de**

l'équipement conformément à la charte d'excellence environnementale et sociale signée avec ses partenaires, dont GPSEA, début 2018. Elle permettra ainsi à terme **d'alimenter 70 000 équivalents logements** en électricité verte et en chauffage propre avec une TVA réduite compte tenu du recours au mix énergétique. Par ailleurs, un puit de carbone expérimental pour affiner le traitement des rejets de fumée grâce à des micro-algues, et une station de production et de distribution d'hydrogène à usage public viendront compléter le projet.

En lien avec SUEZ et Air Liquide, **la station hydrogène installée permettra de développer la mobilité verte en produisant de l'hydrogène vert par électrolyse de l'eau en utilisant l'électricité issue de la combustion des déchets de l'usine.**

À l'issue d'une concertation publique préalable et d'une enquête publique obligatoire portant sur le projet d'extension, le Préfet du Val-de-Marne a signé en décembre 2020 un arrêté d'exploitation modificatif, ce qui a permis de lancer la phase opérationnelle de travaux en 2021.

b. Le développement d'un modèle urbain durable et responsable



Le projet de forêt urbaine du haut du Mont-Mesly.

“Créteil a été lauréate pour sa stratégie de rénovation énergétique d'envergure”

Depuis plusieurs années, Créteil a pour ambition d'être une ville exemplaire en matière de développement urbain durable. Au travers d'une consommation d'énergie maîtrisée, d'une rénovation énergétique des bâtiments, d'une offre significative de logements accessibles à tous, d'équipements publics et commerciaux à hauteur des besoins ou encore de la place donnée aux espaces verts et boisés, la Ville inscrit son modèle de développement urbain dans les enjeux du développement durable.

Son action a, à cet égard, été récompensée en juillet 2021 à l'occasion de la 2^e édition du Trophée des communes pour la rénovation énergétique. Décerné par l'Agence régionale énergie climat Île-de-France, Île-de-France Energie et l'Association des maires d'Île-de-France, Créteil a été lauréate pour sa stratégie de rénovation énergétique d'envergure et partenariale

qu'elle conduit en lien avec Créteil Habitat SEMIC et Grand Paris Sud Est Avenir.

La promotion d'un aménagement durable

Conformément à l'action n°13 du PCAET, **la Ville s'est pleinement inscrite dans la démarche conduite par GPSEA qui vise à élaborer une charte d'aménagement et de construction durable et de la rendre opposable aux promoteurs, aménageurs et bailleurs sociaux** dans le cadre du futur plan local d'urbanisme intercommunal. Porteur de fortes exigences en matière environnementale, ce document formalisera le cadre d'intervention des opérations d'aménagement dans ses aspects économiques, sociaux et environnementaux. **L'objectif est ainsi de tendre vers une labellisation systématique des projets d'aménagement et d'améliorer la qualité d'usage des bâtiments construits et des**

espaces publics en répondant mieux à l'évolution des pratiques résidentielles et professionnelles ainsi qu'aux besoins des usagers.

Cette démarche est d'autant plus renforcée qu'en 2022 la réglementation thermique actuelle, la RT2012, sera remplacée par une nouvelle réglementation environnementale, la RE2020, issue de la loi ELAN, qui est plus ambitieuse et exigeante pour la filière construction.

Les opérations d'aménagement exemplaires sur la commune

● La rénovation urbaine du haut du Mont-Mesly

Le projet de renouvellement urbain du haut du Mont-Mesly, conventionné le 5 mars 2020 avec l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain (ANRU), est entré dans sa phase opérationnelle, et proposera bientôt **une offre de 985 logements diversifiés, respectueux de l'environnement urbain existant et s'inscrivant dans une démarche écologique et énergétique.**

Une démarche de haute exigence environnementale

Pour garantir ces démarches, une étude de programmation a permis de définir des scénarios en vue d'arrêter en 2021 un programme définitif qui intègre toutes les cibles de la certification Haute Qualité Environnementale. De plus, un cahier de prescriptions architecturales, urbaines et environnementales, élaboré avec Créteil Habitat SEMIC, s'impose aux promoteurs afin de respecter de hautes exigences en matière d'efficacité et de performance énergétique des logements, de choix des matériaux ou d'isolation des bâtiments.

Une démarche paysagère unificatrice

Parallèlement, une charte paysagère fixe les principes directeurs des aménagements extérieurs des résidences privées afin qu'ils soient en cohérence avec le projet paysager global. Ainsi, les aménagements paysagers, imaginés par le paysagiste, Michel PENA, qui seront déployés sur l'ensemble du quartier, s'articulent autour de trois concepts : la

forêt urbaine, la mosaïque résidentielle et les espaces publics fédérateurs.

En ce sens, 1000 nouveaux arbres seront plantés pour enrichir le patrimoine arboré et offrir aux habitants des îlots de fraîcheur. Les limites résidentielles seront matérialisées par des plantations et chaque résidence aura sa propre thématique végétale pour former une mosaïque à l'échelle du quartier. Les espaces verts et les places publiques seront aménagés dans le but de promouvoir les loisirs et la détente.

Un diagnostic phytosanitaire du patrimoine arboré existant a été réalisé en 2021 pour déterminer quelles nouvelles essences planter pour développer une trame abondante, dense et diversifiée capable d'accueillir des habitats pour la faune. Cette analyse a permis également de se renseigner sur leur adaptation au site (substrat, climat, environnement urbain).

Une gestion durable des eaux pluviales

La rénovation urbaine du haut du Mont-Mesly participe également à une gestion durable des eaux pluviales. En effet, Créteil Habitat SEMIC a entrepris en 2021 les premiers travaux de viabilisation concernant l'ensemble des réseaux de chaleur à base géothermie, d'eaux pluviales et d'eau potable, ainsi que l'assainissement.

Dans ce cadre, **le projet permettra de favoriser le zéro rejet dans les réseaux d'assainissement et d'augmenter la part d'infiltration des eaux de pluie dans le sol. Ainsi, le projet répond à l'objectif de 0 % d'imperméabilisation en plus par rapport à l'existant** et engage une réduction de 5 à 10 % de la surface imperméabilisée grâce à la rénovation de l'allée du commerce.

Une offre diversifiée d'équipements publics de proximité

L'aménagement du haut du Mont-Mesly proposera une offre diversifiée d'équipements publics de proximité pour **favoriser l'épanouissement individuel et collectif de tous les habitants à tous les âges de la vie** avec notamment la construction d'un nouveau centre socioculturel, d'une maison des seniors, d'une crèche départementale et du carrefour éducatif, groupe scolaire novateur et fédérateur





Le projet architectural de l'Arbre de vie.

regroupant les 800 élèves des groupes scolaires Paul Casalis et Albert Camus au sein d'un même établissement.

Conduite au cours de l'année 2020, une étude de programmation a permis de définir des scénarii en vue d'arrêter un programme définitif en 2021 et intègre toutes les cibles de la certification « Haute Qualité Environnementale ».

● La requalification de la place du Port et de ses abords

Axée sur une forte volonté de verdissement de ses espaces publics avec la plantation d'arbres et de bosquets, la Ville ambitionne de transformer la place du Port, actuellement très minérale, en un îlot de verdure et de fraîcheur tout en créant un axe piétonnier structurant vers le lac de Créteil mais aussi au travers de ce quartier. Ce projet permettra ainsi de valoriser les modes de circulation douce avec notamment la mise en avant des

liens entre les quartiers du Front du Lac et du Port.

● Le projet architectural de l'Arbre de vie

Suite à un appel à projet lancé par GPSEA en 2019, et à un processus de concertation et d'échanges, le projet de « L'Arbre de Vie », proposé par le promoteur B&C France accompagné par Oxo Architectes, a été retenu pour développer **une infrastructure en plein cœur du quartier de l'Échat.**

Ce projet a été finalisé au cours de l'année 2021 et devrait voir le jour en 2025.

Implanté sur le site de l'îlot Jacquard, ce projet mixte de 26 000 m² accueillera une tour végétalisée de près de 60 mètres de hauteur dédiée sur 7 250 m² à du logement en accession à la propriété, une partie « socle » en escalier regroupant 8 500 m² de bureaux et 1 000 m² de commerces de proximité et restaurants.

A proximité immédiate, l'UPEC devrait développer des bâtiments universitaires, dont 10 000 m² dédiés à la Maison des sciences de l'Homme. **Cette multiplicité d'usage permettra de créer du lien social et intergénérationnel fort.**

L'immeuble d'habitation, en forme de prisme carré droit s'élèvera dans le ciel et apportera une nouvelle dimension paysagère à la ville. **Il a ainsi vocation à devenir l'un des symboles du renouveau du quartier de l'Échat avec son architecture totalement végétalisée et innovante qui répond aux engagements environnementaux** de la RE2020, comme la réduction des gaz à effet de serre, la gestion générale de l'énergie et de l'usage des matériaux bio-sourcés.

● L'aménagement d'un nouveau campus étudiant

Un projet de campus étudiant de 18 000 m² implanté sur le site de l'ancien centre de tri postal, à l'angle de la rue Marc Seguin et de l'avenue du Maréchal Foch, a été arrêté en fin d'année 2021. Les travaux devraient démarrer en 2023, pour une livraison fin 2025.

Il se compose d'environ 500 logements, propriétés de la société KLEY qui en assurera la gestion, et de 250 chambres conventionnées réalisées et gérées par le CROUS. Au-delà de cette nouvelle offre de logements étudiants, ce projet comporte 140 logements familiaux dont une trentaine de logements sociaux qui seront propriété du bailleur Toit et Joie.

L'ensemble du projet porte l'ambition d'une **architecture organique dont le fil conducteur a été d'imaginer un lieu de vie** et de travail favorisant les connexions entre l'humain, la nature et le lieu de vie. L'aménagement répondra aux normes environnementales en vigueur et sera doté de **toitures végétalisées** et d'un **cœur de verdure et de fraîcheur** au niveau de la résidence KLEY.

L'engagement durable de Créteil Habitat

En se fixant pour priorité l'amélioration continue de la performance énergétique

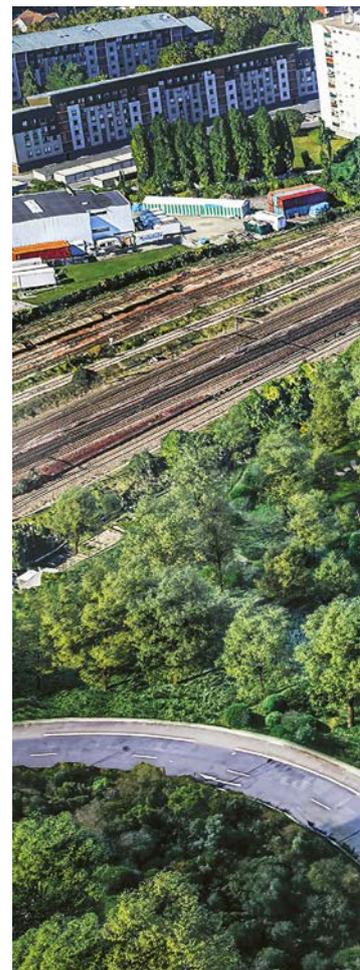
de ses logements, Créteil Habitat poursuit l'engagement qu'il a pris auprès de ses locataires de maîtriser les charges résultant des consommations énergétiques et participe ainsi pleinement à la démarche de lutte contre la précarité énergétique et contre le réchauffement climatique.

● Les opérations de rénovation énergétique sur le parc locatif

Créteil Habitat mène depuis plusieurs années une stratégie d'investissement ambitieuse en faveur de la rénovation thermique progressive de son parc locatif. Par ces opérations, un double objectif est poursuivi : limiter les déperditions énergétiques issues des logements qui participent à la production d'émissions de gaz à effet de serre, mais également soutenir le pouvoir d'achat des locataires en réduisant le coût de leur facture énergétique. C'est en ce sens que **2 693 logements ont été réhabilités entre début 2014 et fin 2019 principalement dans le quartier du Mont-Mesly et la rue Cheret.**

En 2020 et 2021, l'ambition de Créteil Habitat en faveur d'une meilleure maîtrise énergétique s'est poursuivie avec **l'opération de rénovation thermique de la Tour Mansart**, située dans le quartier du Montaigut. Estimé à 3,1 millions d'euros, ce programme de travaux comprend l'isolation des façades, l'étanchéité, l'isolation et la mise en sécurité des toitures terrasses ainsi que l'équilibrage de l'installation de chauffage et la mise en place de robinets thermostatiques. L'objectif est d'améliorer la performance énergétique globale du bâtiment avec **une baisse attendue de la consommation en énergie d'environ 37 %, dont 50 % pour le seul poste de chauffage, et une diminution à terme de plus de 43 % des émissions de gaz à effet de serre.** Les travaux, dont la durée initiale a été revue compte tenu de la crise sanitaire, seront achevés courant 2022.

Deux rénovations énergétiques, dont les études ont également été initiées en 2021, devraient voir leurs travaux débiter en 2022 à savoir les 16 logements de la résidence située au 18 bis rue des Mèches et les 55 logements de la Résidence autonomie du Halage.





Le projet d'aménagement du nouveau campus étudiant.



**1 rénovation
thermique**
par Créteil
Habitat en 2021
à la Tour Mansart



**2 constructions
nouves**
par Créteil Habitat
respectant les
certifications
environnementales
et proposant un
raccordement au
chauffage urbain

Par ailleurs, afin de conforter la dynamique dans les prochaines années, des études seront engagées en 2022 pour définir les prochaines étapes de la programmation de travaux à mener en matière de rénovation thermique sur le parc locatif.

● Les nouvelles constructions exemplaires et responsables

Deux opérations de constructions neuves pour un investissement d'environ 7,1 et 13,6 millions d'euros ont été lancées en 2021 s'inscrivant pleinement dans la stratégie de Créteil Habitat en faveur de la promotion du développement durable, de la biodiversité et de l'insertion par l'économie.

La première concerne une opération locative de 30 logements sociaux réalisée par le promoteur ICADE qui vise à contribuer à l'accroissement de l'offre de logements sociaux sur Créteil. Ce bâtiment

acquis en VEFA sera raccordé au réseau de chauffage urbain et bénéficiera de la certification « NF Habitat HQE » délivrée par l'organisme CERQUAL Qualitel Certification, gage d'une haute qualité de vie, de respect de l'environnement et de performances économiques.

La seconde consiste en une opération d'accession sociale à la propriété de 60 logements qui vise à répondre aux objectifs de la Convention Pluriannuelle du Projet de Renouvellement Urbain du Quartier Prioritaire « haut du Mont-Mesly – La Habette – Coteaux du Sud ». Elle permet, particulièrement pour les habitants du quartier, de la ville et du territoire, de bénéficier d'un parcours résidentiel ascendant du fait de l'offre proposée de logements en accession sociale à la propriété. Cet immeuble, également raccordé au chauffage urbain, sera labellisé « PROMOTELEC H&E » (Habitat et Environnement).

● Les actions éco-responsables du quotidien

Créteil Habitat s'efforce également en tant qu'acteur écoresponsable de mener des actions et des démarches quotidiennes de maîtrise des consommations de son patrimoine. Cet engagement se concrétise par les démarches suivantes :

- La mise en œuvre depuis début 2018 **d'une programmation pluriannuelle de remplacement de tous les luminaires en parties communes de l'ensemble des résidences du parc social par des luminaires LED basse consommation**. A ce jour, 3 650 luminaires ont été remplacés sur le patrimoine ce qui représente les deux-tiers des luminaires existants. En 2022, Créteil Habitat présentera à l'ordre du jour de 23 assemblées générales de copropriétés la réalisation d'un programme de remplacement des luminaires par des LED.

- La mise en place d'actions pour mieux maîtriser les consommations d'eau, premier poste de charges des résidents. Il est envisagé de poursuivre les **actions de sensibilisation aux gestes écoresponsables auprès des locataires**.

● L'accompagnement des Cristoliens dans la maîtrise de leurs consommations énergétiques

Depuis octobre 2014, en lien avec GPSEA, des conseils gratuits et indépendants sont délivrés à l'Hôtel de Ville une fois par mois par l'Agence de l'énergie du CAUE du Val-de-Marne. Les permanences, au nombre de 11 en 2021, ont permis d'informer 28 ménages (27 propriétaires occupants, 1 propriétaire bailleur) sur les dispositifs techniques et financiers concernant la maîtrise de l'énergie, l'amélioration de l'efficacité énergétique des constructions et l'utilisation des énergies renouvelables. 42% des locataires, propriétaires ou copropriétaires ont eu connaissance de ce dispositif d'accompagnement par le biais des canaux municipaux (journaux municipaux, sites internet, etc.).

Les thèmes abordés par le conseiller info-énergie permettent aux participants de **mieux comprendre leurs factures**

d'énergie et d'eau, en insistant sur les informations importantes qui composent une facture (consommations, abonnement, taxes, etc.) et de bénéficier de conseils pour diminuer et mieux maîtriser leurs consommations énergétiques.

L'Agence de l'énergie du Val-de-Marne accompagne également les copropriétés dans leur projet de rénovation énergétique en assistant aux assemblées générales ou aux réunions d'information.

Au-delà de ces initiatives, plusieurs autres acteurs sur le territoire communal proposent aux Cristoliens des démarches similaires **d'accompagnement et de sensibilisation aux éco gestes pour réduire le risque de précarité énergétique**. Peuvent être mentionnées l'action de Vallophis Habitat auprès de ses locataires, et le soutien financier apporté aux copropriétés dans leurs projets de rénovation thermique par la SEM « Energies POSITIF », dont la Ville est actionnaire.

Pour compléter ces démarches d'accompagnement et d'information, GPSEA a mis en place en 2020 une **plateforme numérique de conseils personnalisés** pour la rénovation énergétique des logements, (action n°2 du PCAET). Cette plateforme se décompose en deux branches : Coach Copro pour les copropriétés et Pass Réno Habitat pour les propriétaires individuels. Les 21 copropriétés inscrites en 2021 sur Coach copro bénéficient d'un rendez-vous avec un conseiller énergie voire, d'un rendez-vous couplé avec un architecte conseil du CAUE mais peuvent aussi faire l'objet d'un accompagnement plus complet allant de l'audit énergétique jusqu'au vote des travaux.

En 2021, 1 copropriété s'est engagée dans un audit énergétique et 4 propriétaires ont réalisé des devis pour des travaux d'isolation et de changement de système de chauffage.

“28 rendez-vous lors des permanences info-énergie organisées à l'Hôtel de Ville”

c. L'accélération d'une mobilité diversifiée et durable



L'itinéraire cyclable à Créteil.

Créteil est au cœur d'un important nœud routier, avec notamment l'autoroute A86 et la RD1. Elle dispose en outre d'un réseau de transports en commun dense (4 stations de métro, 2 stations des RER A et D, 9 lignes de bus RATP, 162 stations de bus, 4 lignes de la STRAV, le TVM) assurant ainsi une proximité immédiate avec Paris et offrant une bonne desserte des différents quartiers et des liaisons aisées avec les communes voisines.

Dans les prochaines années, ce réseau de transports en commun va encore se renforcer avec notamment l'arrivée de la ligne 15 du Grand Paris Express. Par ailleurs, la Ville entend continuer d'offrir à sa population des modes de circulations douces respectueux de l'environnement et, en lien avec GPSEA, travaille à la formalisation d'une feuille de route stratégique pour améliorer tous les types de déplacements.

La mise en place d'une Zone à faibles émissions

Suite au vote de la loi d'orientation sur les mobilités, l'Etat a rendu obligatoire l'instauration d'une Zone à faibles émissions (ZFE) au sein de l'aire urbaine de la Métropole du Grand Paris. Ce dispositif, porté depuis 2018 par la Métropole, concerne ainsi les 76 communes situées à l'intérieur du périmètre de l'A86 et vise à la mise en place de mesures de restriction de circulation progressives pour les véhicules les plus polluants d'ici à 2030.

Alors que la Ville n'avait pas souhaité s'inscrire dans ce dispositif en 2018, et compte tenu que désormais cette mesure s'impose aux communes, une phase de consultations des acteurs institutionnels et du public fut conduite au cours de l'année 2021 afin d'envisager

les conditions de sa mise en œuvre au 1^{er} janvier 2022, sur la partie intra-A86 du territoire communal, pour les véhicules de catégories Crit'Air 4, Crit'Air, 5 et non-classées.

Parallèlement, des dispositifs d'aides financières ont été mis en place par l'État et la Métropole afin d'accompagner les particuliers et les entreprises dans le renouvellement des véhicules anciens et polluants.

L'élaboration d'un plan local de mobilité et d'un plan vélo

GPSEA exerce une compétence en matière de transports et de déplacements, qui prévoit l'élaboration d'un **plan local de mobilité (PLM)** articulé avec un **plan vélo** (actions n°7 et n°8 du PCAET). Véritable volet « transport » du plan climat, le PLM constitue un document programmatique qui vise à donner un cadre à la politique mise en œuvre en matière de transport et de déplacement à l'échelle du territoire. Le plan vélo a, quant à lui, pour objet de développer et d'encourager le mode cyclable sur l'ensemble des communes membres du Territoire.

Lancée en 2018, GPSEA a pu finaliser en juin 2019 un diagnostic des mobilités du Territoire. Il en ressort que les habitants de GPSEA pratiquent **des mobilités très différentes d'un point du territoire à l'autre**, en fonction de l'offre disponible en transports en commun et en modes de transport alternatifs à la voiture mais aussi des ruptures physiques fortes qui parcourent le territoire, qu'elles soient naturelles, ferroviaires ou routières. Ce sont ainsi plus de **600 000 trajets quotidiens** qui ont pour origine et destination GPSEA, majoritairement en voiture, même si le taux de motorisation des ménages est en baisse, ce qui est favorable à une utilisation accrue des modes alternatifs. Les modes actifs (vélo et marche) quant à eux ne représentent que 10% des modes de transport utilisés par les habitants.

En février 2019, le PLM et le plan vélo sont entrés en phase d'élaboration de leur plan d'actions, sur la base du diagnostic réalisé, avec pour ambition de **répondre à l'hétérogénéité des déplacements iden-**

tifiés, d'atténuer les ruptures physiques, de traiter la congestion des axes routiers et d'encourager le recours à des modes alternatifs à la voiture :

- Le plan d'actions du PLM a été construit autour de 6 actions : hiérarchiser le réseau viaire et mettre en œuvre sa pacification, affirmer la pratique des modes actifs, rendre les transports en commun plus attractifs, gérer le stationnement, améliorer le transport et la livraison des marchandises, communiquer, sensibiliser, observer.

- Le plan vélo vise à conforter le développement de la pratique en œuvrant à la création d'un réseau cyclable cohérent à l'échelle du territoire, en traitant les coupures urbaines et en aménageant de nouvelles places de stationnement.

Le PLM a été arrêté par le conseil de territoire du 15 décembre 2021 et le Plan Vélo adopté. Le PLM sera enfin soumis à la consultation des personnes publiques associées et mis à disposition du public en 2022.

Le renforcement de l'offre en matière de transport

● Le Grand Paris Express

A l'horizon 2025, **Créteil sera connectée au Grand Paris Express et à la future ligne 15 sud du métro** qui reliera entre elles les villes du sud de la petite couronne parisienne. Projet stratégique pour le devenir de l'Île-de-France, l'emplacement de la future gare Créteil l'Échat, située sous la rue Gustave-Eiffel, a été choisi pour faciliter l'interconnexion multimodale avec les nombreux autres modes de transport en commun que connaît la Ville et notamment une correspondance avec la ligne 8 du métro. Avec **près de 90 000 voyageurs attendus chaque jour**, ce projet de taille permettra de renforcer l'offre de transports en commun sur notre territoire.

Alors que les premiers travaux avaient débuté en 2018 avec la construction des murs souterrains, le creusement de l'espace intérieur et de la boîte souterraine de la future gare puis s'étaient poursuivis





La mise en place d'une zone 30 devant le collège Louis Pasteur.

“Le plan vélo vise à conforter le développement de la pratique en œuvrant à la création d’un réseau cyclable cohérent”

à l’été 2019 avec l’arrivée du tunnelier, le creusement de l’ensemble de ligne 15 Sud du Grand Paris Express s’est achevé en décembre 2021. Par la suite, le chantier entrera dans la phase d’aménagement de la gare Créteil - l’Échat, avant l’arrivée des premières rames d’essai en 2023.

● Le projet de téléphérique urbain du Câble 1

Porté par Île-de-France Mobilités en lien avec le Département du Val-de-Marne, le projet du Câble 1 (ex Câble A-Téléval), premier téléphérique urbain en Île-de-France, en interconnexion avec la station « Pointe du lac » de la ligne 8 du métro, vise à l’horizon 2025 à la mise en service d’un mode de transport aérien, écologique et performant. En reliant en 17 min Villeneuve-Saint-Georges à Créteil via les villes de Limeil-Brévannes et de Valenton, ce sont environ **13 000 voyageurs qui seront attendus chaque jour.**

La Ville s’est félicitée dès l’origine de ce projet, dans toutes ses dimensions : désenclavement des villes concernées, adoption d’un **mode de transport en commun conforme aux objectifs de développement durable** et prise en compte de la nécessité de concilier la vie professionnelle et personnelle de nos concitoyens en favorisant leur mobilité.

Initialement, le tracé proposé par Île-de-France Mobilités posait des difficultés environnementales et des nuisances importantes pour des habitants du quartier des Sarrazins Sud. La Ville avait déposé un recours contre la décision de déclaration d’utilité publique du projet prise en 2019 par la Préfecture du Val-de-Marne auprès du Tribunal administratif.

Depuis, Île-de-France Mobilité a présenté un nouveau schéma d'implantation de la station « Pointe du Lac » proposant un certain nombre d'améliorations pour limiter les perturbations du cadre de vie des riverains. Au regard de ces éléments, la commune a décidé de retirer son recours mais, soucieuse de la qualité de vie des Cristoliennes et Cristoliens directement concernés, elle restera particulièrement attentive à la pleine réalisation des engagements pris par Île-de-France Mobilités.

Le soutien au développement des mobilités durables

● Les aménagements cyclables et la pacification des circulations

Alors que Créteil a été construite pour favoriser les déplacements en voiture, la **Municipalité porte l'ambition constante de développer les modes actifs de circulation** (cycles et piétons). A ce titre, les 67 kilomètres de pistes ou bandes cyclables, les 24 double-sens cyclables, les voies piétonnes, les zones 30 et les zones de rencontre qui maillent le territoire communal témoignent de la volonté d'accorder toute sa place au vélo dans la ville et de faciliter les déplacements de tous.

En 2021, des **requalifications ou maillages d'itinéraires cyclables** ont été envisagés, en lien avec GPSEA, notamment la requalification du bas de l'avenue Paul Casalis, après consultation des principales associations d'usagers cyclistes et une rencontre avec le conseil de quartier. Cette concertation a permis de retenir l'aménagement exemplaire d'un carrefour à la hollandaise, plus sécurisé et sécurisant pour les cyclistes.

La Ville a mené parallèlement en 2021 des projets de réaménagement de certains itinéraires et passages piétons et la requalification de l'avenue du Général Gallieni. Plusieurs études ont, par ailleurs, été engagées afin de revoir le plan de circulation du quartier du Centre ancien ainsi que pacifier et sécuriser la circulation aux abords des groupes scolaires. L'objectif de l'ensemble de ces démarches est ainsi de créer des

espaces de rencontre entre les usagers et de favoriser la pratique sécurisée du vélo et de la marche

● L'offre de vélo en libre-service

Afin d'inciter la population à l'utilisation de ce mode de circulation propre et bénéfique pour la santé, et ce dans un souci de réduire les émissions de GES liées au transport routier, la Ville a fait le choix en avril 2010, de déployer sur son territoire un service de location de vélo en libre-service. Accessible 24h/24, ce service propose une demi-heure gratuite et comprend 130 vélos et 254 points d'accroche. Au total, ce sont 10 stations de vélos Cristolib', qui maillent le territoire communal. A ce jour, 828 personnes se sont abonnées à ce service.

Le pôle intermodal à Pompadour dispose, quant à lui, d'une consigne Véligo abritée et sécurisée qui est ouverte, pour un abonnement annuel de 10 à 30 €, aux voyageurs des transports en commun franciliens détenteurs d'une carte Navigo.

Enfin, des nouveaux abris vélos protégés ont été mis en place en 2020 par le Département à proximité des principales stations du réseau de transport en commun du territoire communal (arrêt de métro Pointe du Lac, Préfecture, Université et arrêt du TVM à hauteur du CHIC).

● Le service de recharge électrique pour les véhicules des particuliers

La Ville, en lien avec GPSEA, a fait le choix très tôt de promouvoir l'utilisation de véhicules électriques sur son territoire afin de favoriser une mobilité moins polluante, en émissions de gaz à effet de serre et plus respectueuses de l'environnement.

Tout d'abord, ce sont 19 stations de recharge électrique du service d'autopartage Autolib' qui, entre 2011 et 2013, avaient maillé l'ensemble du territoire communal. Ce service a néanmoins pris fin depuis le 31 juillet 2018 sans perspective à moyen terme de reprise de cette activité ce qui a conduit la Ville à décider de réaliser en 2019 des travaux de remise en service de la moitié de ces stations, soit 54 points de rechargement. En proposant aux usagers



67 km
de pistes
ou bandes
cyclables



828
personnes
abonnées au
service Cristolib'



La requalification de l'avenue Paul Casalis.

cristoliens un prix attractif de 100 € par an, ce service, lancé le 1^{er} janvier 2020, était alors envisagé comme une offre transitoire dans l'attente que le marché se réorganise et que des opérateurs sérieux se structurent.

Aujourd'hui dans un contexte de fort développement de la mobilité électrique, le réseau de bornes cristolien apparaît moins adapté à l'évolution des besoins des utilisateurs de véhicules électriques. Aussi pour pérenniser dans le temps cette démarche, la Ville a engagé au second semestre 2021 des discussions avec des opérateurs de bornes de recharge électrique. **En 2022, il sera ainsi envisagé un nouveau schéma de déploiement s'appuyant sur la remise à niveau des infrastructures actuelles mais également sur le développement de nouveaux points de recharge sur l'ensemble du territoire communal.**

L'ambition de la municipalité est de proposer aux utilisateurs cristoliens un service de charge accessible au plus proche de leurs lieux de vie, adapté à leurs besoins du quotidien avec la proposition de différents niveaux de puissance de charge et à des tarifs attractifs.

“Un nouveau schéma de déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques en 2022”

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ LES MILIEUX ET LES RESSOURCES NATURELLES DU TERRITOIRE

Les conséquences du changement climatique affectent aujourd'hui tous les écosystèmes de la planète et menacent à la fois leur durabilité et les nombreuses espèces qu'ils comprennent. Sur leurs territoires, les collectivités, en lien avec leurs partenaires, sont au cœur des démarches de préservation de la biodiversité et des ressources et s'affirment comme des acteurs essentiels. Créteil est depuis longtemps convaincue que la prise en compte de la nature constitue une exigence indispensable au développement humain. A cet effet, la Municipalité s'engage au quotidien pour protéger et enrichir la biodiversité, en renforçant la place de la nature en ville mais également en préservant ses espaces naturels et en adoptant des méthodes de gestion durable de son patrimoine arboré et de ses espaces verts. En outre, elle appréhende la gestion des ressources de manière équilibrée et œuvre pour proposer aux Cristoliennes et aux Cristoliens un cadre de vie harmonieux.

ON



a. La protection de la biodiversité

Créteil accorde une place de choix aux espaces verts et se démarque aujourd'hui par une stratégie paysagère remarquable. De nombreuses actions sont ainsi entreprises pour améliorer le bien-être des habitants tout en agissant sur la qualité de leur environnement et la promotion de la biodiversité.

L'engagement de la Ville en faveur de la biodiversité

L'engagement de Créteil en faveur de la biodiversité est concret depuis de nombreuses années. En effet, dès 2009, **la Ville a adopté la charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels**, pour mettre en œuvre des actions de préservation du patrimoine naturel et intégrer la biodiversité dans sa politique locale d'aménagement.

En 2013, la Ville a souhaité adopter **une charte cristolienne « Jardinier durable »** afin de favoriser des pratiques de jardinage plus vertueuses. Cette charte s'applique aux utilisateurs des jardins familiaux et aux participants du concours annuel « des balcons et maisons fleuris ».

Enfin, labellisée « Quatre fleurs » depuis 1984 au concours des villes et villages fleuris, **Créteil est reconnue parmi les communes les plus vertes de France avec 210 hectares d'espaces verts** soit près de 20% de la surface de la ville. Cette distinction permet de mettre en valeur les méthodes horticoles exemplaires utilisées, le souci

constant d'une intégration paysagère dans les aménagements, la multiplicité de ses actions en faveur de la biodiversité et le nombre de jardins familiaux présents sur son territoire.

Les actions de protection des écosystèmes et de la faune

La Ville mène depuis des années une politique ambitieuse en faveur de la biodiversité visant à protéger les écosystèmes, ce qui permet à des espèces animales rares, tels que le héron Blongios nain, le Butor étoilé ou les abeilles Andrènes, de s'établir à nouveau sur le territoire communal.

Cette stratégie s'appuie notamment sur le partenariat développé avec la Ligue de Protection des Oiseaux et avec le Groupement Syndical Agricole du Val-de-Marne qui permet au territoire communal de compter 85 nichoirs à oiseaux sur une dizaine de sites ainsi que 12 ruches dont 6 sur le site du parc Dupeyroux. La présence de ces nichoirs permet d'accueillir diverses variétés d'oiseaux et de lutter contre la présence de chenilles processionnaires alors que l'implantation de ruches participe, quant à elle, à la fructification des végétaux.

A ce titre, la surveillance et le contrôle des espèces invasives ont conduit en 2021 à la destruction de 983 nids de chenilles processionnaires et 16 de frelons asiatiques.



12
ruches



85
nichoirs pour
oiseaux installés

b. L'attention portée au patrimoine arboré et à la gestion des espaces verts

La Ville a fait le choix depuis de nombreuses années d'adopter une gestion durable et responsable du patrimoine arboré et fleuri, ce qui permet de respecter à la fois les ressources naturelles mais également de préserver la biodiversité.

Le choix de méthodes horticoles durables

Les méthodes horticoles consistent en la gestion extensible de certaines pelouses au travers de la diminution de la fréquence de tonte permettant le développement de plantes à fleurs sauvages, la valorisation des semis de prairies fleuries qui sont composées de plusieurs variétés de fleurs et vivaces favorisant ainsi la biodiversité et la suppression de haies mono-spécifiques composées d'une seule essence au profit de plantes diversifiées. A ces méthodes s'ajoutent également la **réduction des déchets verts**, l'utilisation d'**engrais verts** ainsi que l'emploi de **méthodes biologiques** telles que les lâchers de larves de coccinelles. Enfin, le service des parcs et jardins procède à la végétalisation des pieds d'arbre ce qui permet de participer à la protection de leur système racinaire, contribue à l'embellissement du pied, réduit le développement d'herbes indésirables et favorise la perméabilité et la pénétration de l'eau dans le sol.

Le suivi attentif du patrimoine arboré

Le service des parcs et jardins suit avec attention le patrimoine arboré de la Ville. **Ce dernier est composé d'environ 26 000 sujets, dont 12 000 en alignement dans nos rues et avenues, ce qui représente un taux exceptionnel de 80% de la voirie plantée.** Chaque année, il est procédé à des renouvellements ponctuels d'arbres le long des voiries ou dans les espaces verts ainsi qu'à des campagnes d'élagage.

La plantation d'arbres avec des essences diversifiées permet aux alignements de résister à des agresseurs (insectes et maladies, chancre coloré du platane...) et le choix d'arbres offrant une floraison et une fructification utiles aux insectes pollinisateurs et aux oiseaux qui s'en nourrissent, participent au maintien de la biodiversité.

Lancée en 2019, **l'expérimentation de sondes tensiométriques permettant de raisonner les apports hydriques des jeunes plantations d'arbres a été poursuivie en 2021 avec l'installation de 6 nouvelles sondes afin d'ajuster la quantité d'eau à apporter dans un souci d'économie de cette ressource.** A l'issue d'une période de trois ans, si les racines se sont suffisamment développées dans le sol d'origine, l'arbre sera alors considéré comme autonome.

Le partenariat avec le Centre horticole de GPSEA

GPSEA dispose de serres de culture et d'une pépinière pour la production florale destinées à la végétalisation et à l'embellissement des espaces verts de ses communes membres.

Le service des parcs et jardins s'adresse donc directement à GPSEA pour s'approvisionner en plantes. En 2021, ont ainsi pu être fournis à la commune : 284 242 plantes saisonnières, 113 380 bulbes, 3754 chrysanthèmes, 121 jardinières mises en culture, 226 arbres, 2 449 arbustes et 14 921 plantes vivaces.



10
hectares
en gestion
différenciée
(sur 210 hectares
entretenus)



11 000 m²
de fleurissements
entretenus



284 242
plantes
saisonnières



26 000
arbres au sein
du patrimoine
arboré

c. La promotion de la nature en ville



Les jardins partagés de Créteil.

La Ville, soucieuse de la qualité de son cadre de vie, porte un réel intérêt à voir se développer sur son territoire des projets urbains diversifiés et innovants qui intègrent une ambition écologique et paysagère.

C'est ainsi que la Municipalité s'est engagée de très longue date dans une démarche visant à renforcer la place de la nature en ville qui, au-delà de l'enjeu d'embellissement paysager urbain, constitue un réel besoin sociétal avec la création d'espaces verts publics facilement accessibles, de types jardins, squares, parcs urbains qui sont autant d'espaces de détente et de récréation, des lieux de promenade et de découverte de la nature.

La mise à disposition de jardins familiaux et partagés

Depuis plusieurs années, la commune a souhaité favoriser le développement « d'oasis de verdure » sur son territoire avec la mise à disposition de jardins familiaux pour les habitants. En effet, ces parcelles sont des lieux de détente et de convivialité très appréciés des habitants, toujours plus nombreux à souhaiter se voir allouer une parcelle de terrain. Ce sont ainsi **134 parcelles de jardins familiaux** qui ont été progressivement aménagées par la Ville sur de nombreux sites notamment aux Bardières, à la Habette, au Halage et à l'Île Brise-Pain.

Par ailleurs, le développement de jardins familiaux sur les bords de Marne a débuté en 2018 avec l'installation de 22 parcelles sur la pointe de l'Île Brise-Pain. Puis, en 2020, ce sont 4 nouvelles parcelles qui ont été aménagées sur ce même site. **Début 2022, ce seront 30 parcelles supplémentaires qui vont être créées en continuité de celles existantes**, sur des terrains propriétés des Voies Navigables de France pour lesquelles la Ville a passé une convention.

La végétalisation de l'entrée de ville au pont de Créteil

Au-delà des projets d'aménagement de jardins familiaux sur la pointe de l'Île Brise-Pain, la Ville souhaite réenvisager le traitement de son entrée de ville au

niveau du pont de Créteil. Pour ce faire, la Ville, en lien avec GPSEA, a engagé en 2020 une première réflexion portant sur l'aménagement de ce site avec la volonté de lui donner une vocation écologique et pédagogique.

Dans cette optique, GPSEA a acquis, fin 2020, les terrains d'une superficie de 1 253 m², affectés à un ancien garage, afin d'y mener **un projet d'implantation d'une structure pédagogique de type ferme urbaine, dans la continuité et en lien avec les parcelles de jardins familiaux**. Un bureau d'étude a été mandaté pour définir une programmation appropriée à cet îlot de verdure, portant sur la construction de ce type de structure pédagogique, vecteur de lien social et intergénérationnel tout en confortant cet écrin de nature en ville.



Le patrimoine fleuri de la Ville.

d. La gestion de la ressource eau



Créteil est une ville attentive à la gestion des ressources naturelles telles que l'eau, à travers la préservation des espaces aquatiques mais également la gestion de son réseau de distribution d'eau potable et de traitement des eaux pluviales et usées. Cette exigence est désormais partagée avec GPSEA qui exerce depuis le 1^{er} janvier 2016 les compétences liées à la gestion de l'eau potable et à l'assainissement.

La préservation des espaces aquatiques

● Le lac de Créteil

Le lac de Créteil s'étend sur 42 hectares au sud de la ville. Il favorise la biodiversité et accueille une faune aquatique diversifiée.

Il ne connaît pas de pollution organique notable, des contrôles étant régulièrement réalisés par le Département. L'eau du lac est également utile pour l'arrosage des pelouses de l'Île de loisirs, des quartiers de l'Hôtel de Ville et de la Pointe du lac. Ainsi, 21 806 m³ d'eau non-potable ont été utilisés en 2021 pour l'arrosage des espaces verts publics.

Pour assurer une meilleure oxygénation de l'eau permettant de limiter la prolifération des algues pendant la période estivale, des aérateurs ont été installés créant des mouvements d'eau dans des zones de faible débit naturel.

Enfin, pour permettre aux Cristoliens de profiter de ce cadre exceptionnel et de réaliser le tour du lac, la promenade cheminant entre le long de la Préfecture,

fermée depuis 2015, a été rouverte fin 2019 à la demande de la Ville, qui a mené des travaux d'aménagement et de sécurisation.

● Les bords et bras de la Marne

Créteil bénéficie également de la présence de deux bras de la Marne, la Marne navigable et le Bras du Chapitre, qui font l'objet d'un suivi particulier par le syndicat Marne Vive. La Ville a fait réaliser une étude relative à la sédimentation dans le Bras-du-Chapitre. Cette étude a eu pour objectif de caractériser l'état actuel de ce bras et de modéliser son fonctionnement hydraulique.

En parallèle, la Ville a fait procéder à des travaux d'entretien et de sécurisation du barrage afin de reprendre, en accord avec Voies Navigables de France, un programme annuel de lâchers d'eau dont l'efficacité pour préserver les bras d'eau des îles cristoliennes a été démontrée. **Quatre lâchers d'eau ont pu être organisés au cours de l'année 2021.**

La gestion des réseaux de distribution et de traitement

● Le réseau de distribution d'eau potable

La commune dispose d'un réseau de **distribution d'eau potable** de haute qualité sanitaire avec 100 % de conformité et un taux de rendement de 93,6 %, au deuxième rang au niveau national selon un classement établi en 2018 par l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement.

Au-delà des travaux entrepris annuellement pour garantir ce niveau de qualité et sécuriser la continuité de l'alimentation, GPSEA a mené en 2019, à l'échelle de 11 communes dont Créteil, une renégociation des conditions d'approvisionnement prévues dans le contrat de délégation de service public conclu avec la Lyonnaise des eaux.

Ainsi depuis le 1^{er} janvier 2020, le prix d'achat de l'eau est passé de 0,8348 € à 0,6550 € le m³, soit une baisse de plus de 20%, avec un gel de ces conditions tarifaires pour deux ans permettant ainsi aux Cristoliens d'économiser, sur la base d'une consommation de 120 m³ par an, environ 23,50 €.

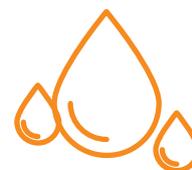
A partir du 1^{er} janvier 2022 est entré en application le nouveau contrat de délégation de service public pour la distribution de l'eau potable, avec Suez Eau France qui assurera l'exploitation pendant 12 ans, et qui repose sur un **prix du m³ d'eau inférieur à 1 € HT** pour les deux premières tranches, ainsi qu'une clause garantissant l'absence d'indexation des tarifs en 2023 et 2024, soit un « gel » des prix attractifs pour trois ans.

● Le traitement des eaux pluviales et usées

Créteil se situe dans la zone de collecte des eaux usées du Syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAPP), et plus particulièrement de l'usine d'épuration « Seine amont » située à Valenton.

GPSEA mène au quotidien diverses opérations de maintenance qui permettent, par un entretien attentif des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, de diminuer les interventions ponctuelles de désobstruction. Par ailleurs, de larges campagnes de dératissage sont menées deux fois par an auxquelles s'ajoutent des opérations ponctuelles.

Enfin, au-delà des travaux suite aux demandes de raccordement au réseau d'assainissement, **GPSEA a mené en 2021 des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de la partie basse de l'avenue du Docteur Paul Casalis** pour un montant de 66 060 €.



100 %
de conformité
pour la qualité
de l'eau



93,6 %
de rendement
pour le réseau
de distribution



127,9 km
de réseaux de
distribution en
eau potable



83,7 km
de réseaux pour
les eaux pluviales

77,31 km
de réseaux pour
les eaux usées

PRIX DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT PAR M³

2015	2016	2017	2018	2019	2020
2,34 €	2,00 €	2,007 €	2,131 €	2,171 €	2,171 €

PRIX DU SERVICE D'EAU POTABLE PAR M³

2015	2016	2017	2018	2019	2020
2,05 €	2,05 €	2,07 €	2,01 €	1,90 €	1,90 €



IMPULSER LE DÉVELOPPEMENT DE MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION RESPONSABLES

Chaque action de production ou de consommation a un impact environnemental marqué pour la planète et ses habitants. Tout un chacun, à son niveau, a le pouvoir de changer ses habitudes et d'adopter des comportements plus raisonnés et respectueux de l'environnement. Les collectivités grâce à leurs actions de proximité peuvent à cette fin, et aux côtés des autres acteurs, créer un effet d'entraînement parmi la population.

A cet égard, la Ville porte auprès de ses habitants qui vivent, consomment et produisent sur son territoire et notamment auprès des plus jeunes, une action générale d'éducation au développement durable pour faire de l'engagement de chacun une chance de construire collectivement une transition durable. Elle conduit et soutient des initiatives qui valorisent les éco-activités, la gestion vertueuse des déchets, l'agriculture de proximité et une alimentation saine.

30



a. L'éducation et la sensibilisation au développement durable

L'éducation et la sensibilisation sont des composantes essentielles de toutes démarches en lien avec le développement durable. Afin de tendre vers un modèle qui renouvelle progressivement nos façons de consommer et de produire, tout être humain a besoin d'être accompagné pour s'approprier les enjeux de transition énergétique et écologique.

La Ville déploie, à cet effet, des actions volontaristes en faveur des plus jeunes et de leurs familles afin de leur donner des clés de compréhension, leur permettre de s'approprier les transformations en cours et à venir tout en les incitant à concourir à la mise en mouvement du plus grand nombre.

Les manifestations de sensibilisation du grand public au développement durable

La semaine européenne du développement durable constitue depuis plusieurs années un événement annuel incontournable à Créteil qui poursuit l'objectif de promouvoir le développement durable, de sensibiliser chacun à ses enjeux et de faciliter une mobilisation concrète. Initialement prévue en juin, l'édition 2021 a été reportée en raison de la crise sanitaire et dut se tenir à l'automne. Dans ce cadre, elle s'est articulée autour de plusieurs initiatives dont notamment l'organisation d'un ciné-débat autour du film documentaire « Bigger than us » au Cinéma du Palais.

Autre temps fort, le Parc Dupeyroux accueille depuis quatorze ans l'événement « Parcs et Jardins en Fête ». L'édition 2021 placée sous le thème de « L'art s'invite au jardin » a transformé le parc en musée éphémère rassemblant ainsi 1800 enfants le vendredi et 7200 personnes le week-end. Réalisation de mini-jardins partagés, bourse aux plantes, décoration florale, parcours artistique du jardinier, la Fanfare des jardiniers ont rendu

cette édition mémorable. Dans ce cadre, GPSEA a organisé diverses animations comme un atelier autour du tri sélectif.

L'accompagnement des jeunes à la découverte du développement durable

Des actions de sensibilisation à la biodiversité sont régulièrement conduites par le service des parcs et jardins à destination des écoles. Ainsi, douze établissements scolaires bénéficient d'animations notamment autour du thème du jardinage naturel, de l'installation de nichoirs de type Mésange (12 nichoirs installés dans les écoles suivantes : Allezard, Camus, Casalis, Habette, Lagrange et Monge) ainsi que des potagers pédagogiques équipés de récupérateurs d'eau pluviale (Allezard, Beuvin et Mendès France).

La Ville accompagne également les établissements scolaires dans la mise en œuvre de projets liés au développement durable afin de permettre aux enfants et aux jeunes adultes d'éveiller par la pédagogie leur sensibilité à la nature et aux éco-gestes du quotidien. Dans ce cadre, ont été menées en 2021 les actions suivantes :

- *La mise en place d'actions de sensibilisation au développement durable et à la biodiversité dans le cadre des actions de la Cité Educative du Mont-Mesly* : et cela avec l'association Nature et Société, les services des Parcs et Jardins, GPSEA, les écoles et les collègues du périmètre de la « Cité Educative du Mont Mesly ». L'année scolaire 2021/2022 permettra de renforcer les labélisations « E3D » (Etablissement en Démarche globale de Développement Durable) vers un niveau expert.

- *L'organisation de classes d'eau* pour développer les connaissances des enfants autour de la ressource eau. Pour l'année 2022, 5 classes devraient avoir lieu.



- *La création d'un projet culturel et transversal « Jardin'art »* : 107 enfants des accueils de loisirs et de l'école élémentaire Gaspard Monge ont réalisé une fresque murale artistique et ont construit un jardin partagé entre l'école et l'accueil périscolaire, en lien avec les services Parcs et Jardins et ceux de GPSEA. Cette action devrait se poursuivre sur 2022 avec la rénovation des bacs à légumes, la plantation de potagers ainsi que la mise en place d'ateliers de sensibilisation au compost.

- *La création de l'initiative locale « Adopte un pied d'arbre »* : à l'initiative de conseil de quartier Nord, et en lien avec le service parcs et jardins et l'accueil de loisirs des maternelles des Buttes, a été organisé un atelier de plantation de fleurs et de plantes aux pieds des arbres du quartier. Ce projet a réuni 24 enfants de maternelles qui poursuivront les plantations et l'entretien de l'arbre adopté en 2022.

- *Les visites de sites à l'occasion des Journées du Patrimoine* : en lien avec la direction de la culture, deux classes ont effectué un parcours Pointe du Lac sur le thème du développement durable, animé par le CAUE 94, et 31 personnes ont participé à une visite du site de géothermie, guidée par la société Dalkia.

Par ailleurs, le centre de productions horticoles de Mandres-les-Roses de GPSEA est régulièrement mis à la disposition de la Ville pour des visites, des réunions et des animations pédagogiques. Composé notamment d'un jardin des cinq sens, de potagers sous diverses formes et d'un rucher, le centre horticole a ainsi pu accueillir en 2021, 114 personnes (sorties des ALSH, équipements sociaux-culturels, étudiants...) pour une visite de l'équipement accompagnée d'une sensibilisation aux enjeux liés à la préservation de la faune et la flore.

L'année 2022 sera riche d'ateliers de sensibilisation, en lien avec la direction de la jeunesse, les actions suivantes sont envisagées :

- *« Qui veut sauver la planète », un grand jeu de société éducatif* : pour permettre aux élémentaires de 10 accueils de loisirs

d'aborder des questions liées à l'énergie, la biodiversité, le recyclage ;

- *« Sur le toit de Césaire », une visite du toit végétalisé de l'accueil Aimé Césaire* : pour découvrir la biodiversité du toit, l'utilisation du compost et participer à des ateliers comme la fresque nature ;

- *« Visite de la maison du développement durable »* : pour visiter la maison-expo « agir au quotidien chez soi » et réaliser une fresque sur le thème de « la maison du futur » qui sera exposée en juillet 2022 ;

- *« Surexposes », une exposition d'action contre la faim* : pour sensibiliser les élémentaires aux impacts du réchauffement climatique sur les populations, à la Mac ;

- *« Journée verte » dans le cadre de la journée mondiale de l'environnement* : la Ville, en collaboration avec les conseils des trois instances, GPSEA et les associations locales, souhaite organiser des ateliers pédagogiques autour des éco-gestes, de l'alimentation, de la biodiversité, des déchets, de l'eau et du textile.

Les actions des acteurs locaux en lien avec le développement durable

Les initiatives portées par la Ville et GPSEA sont complétées tout au long de l'année par les interventions d'acteurs locaux qui s'investissent et se distinguent par leurs actions en faveur d'un monde conscient et acteur d'un développement durable.

En 2021, de nombreuses associations se sont engagées auprès des habitants et des jeunes pour les sensibiliser à l'environnement :

- *L'association Nature & Société*, qui anime la Maison de la Nature de l'Île de Loisirs, a proposé diverses activités dont des actions de terrain avec le conseil des jeunes et des ateliers thématiques avec les enfants et l'université. Par ailleurs, au cours de l'année 2021, cette association a débuté le projet « Aire terrestre éducative » situé sur l'Île de Loisirs, en lien avec l'Office française de la biodiversité. Le but est de faire participer les élèves de classes de CM1 et CM2 de l'école élémentaire Gerbault, à la gestion





L'installation d'un nichoir à oiseaux.

“De nombreuses associations se sont engagées auprès des habitants et des jeunes pour les sensibiliser à l’environnement”

d'un petit territoire naturel, en réalisant un diagnostic de la faune et de la flore avant de débiter des plantations.

- *L'association pour la sauvegarde du Bras du Chapitre (ASBCA)* qui a organisé plusieurs fois par an le nettoyage des bords de Marne autour du Bras du Chapitre. L'association a également mené des actions de lutte contre l'envasement, et des sensibilisations aux inondations.

- *L'association les Objets Flottants Non Identifiés (OFNI)* qui réalise, en lien avec une experte de l'école Breuil, des visites guidées à la découverte de la flore et la faune des bords de Marne et organise une manifestation musicale avec des instruments faits à partir d'objets de récupération.

En plus des associations, des entreprises cristoliennes se distinguent pour leur engagement durable. Le club d'entre-

prises intercommunal CECAP, regroupant des entreprises de Créteil, Alfortville et Limeil-Brevannes, en lien avec GPSEA, a souhaité encourager et saluer l'implication du tissu économique, principalement les PME et TPE, dans une démarche de développement durable.

A été créé en 2015, le label « **Entrepreneur-Responsabilité sociale des entreprises** » (E-RSE) qui vise à récompenser les établissements les plus impliqués dans des actions environnementales, sociétales, éthiques, managériales et de gouvernances exemplaires. En octobre 2021, 6 entreprises engagées dans le processus de labellisation ont été récompensées dont 3 Cristoliennes : LSR Propreté, ACOFI et Périgone Architectes. **L'édition 2021 a, par ailleurs, salué l'investissement des professionnels de santé avec notamment la remise d'un trophée « Coup de cœur » à Sylvie Brault, responsable du centre de vaccination de Créteil.**

b. La promotion de modes d'alimentation et de consommation responsables

L'adoption de nouvelles habitudes de consommation passe aussi par un changement des pratiques alimentaires de nos concitoyens et un recours croissant aux produits issus d'une agriculture durable et plus respectueuse de l'environnement. Pour ce faire, à Créteil, notre ambition vise, au travers notamment du futur projet alimentaire territorial, au renforcement de la part de l'agriculture biologique et des produits locaux dans les menus proposés aux Cris-toliens et à promouvoir une alimentation saine, de qualité et accessible pour tous.

Le projet alimentaire territorial porté par GPSEA

GPSEA a engagé depuis 2018 une démarche d'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (action n°29 du PCAET) en y associant l'ensemble des communes membres et des partenaires œuvrant dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation. Ce projet vise notamment à promouvoir une alimentation durable et de qualité pour tous, développer les circuits courts, soutenir l'activité économique agricole et préserver les terres agricoles.

Un diagnostic complet de la filière agricole et alimentaire a été réalisé en 2019 à l'échelle du territoire de GPSEA, puis l'année 2020 a permis de définir des actions visant à augmenter la part du bio dans les cantines scolaires ainsi que de privilégier les circuits courts et respectueux de l'environnement pour les approvisionnements. **L'année 2021 a permis de finaliser le plan d'actions regroupé en 7 thématiques pour traiter un ensemble d'enjeux alimentaires allant « de la fourche à la fourchette » et 2022 devrait voir l'aboutissement et l'adoption du Projet Alimentaire Territorial.**

L'engagement de la Ville, du CCAS et de GPSEA au sein des équipements de restauration

Assurant au sein de ses équipements une prestation de restauration collective avec 1,4 million de repas servis par an, la commune, en lien avec la cuisine centrale de GPSEA, renforce depuis plusieurs années le recours aux produits biologiques et locaux dans les menus proposés aux usagers (écoles, crèches, résidences autonomie, portage à domicile et restaurants administratifs).

Respectant les principes d'une alimentation équilibrée et de qualité, **les 1,26 million de repas annuels fabriqués et livrés par la cuisine centrale pour les écoles, les centres de loisirs et les personnes âgées intègrent actuellement une part de produits biologiques et labellisés à hauteur de 12%.**

Afin de tendre vers les objectifs fixés par la loi EGalim (20 % de produits bio et 50 % de produits labellisés), GPSEA a notamment commencé à mettre en place les mesures suivantes :

- La définition de nouveaux marchés de denrées alimentaires afin de **porter très prochainement la proportion de produits biologiques dans les repas produits pour les écoles de 12% à 23%** ;
- La mise en œuvre d'un repas végétarien par semaine depuis l'été 2019 visant à proposer une alternative à la viande et au poisson sous forme de protéines végétales, d'ovo-produits ou de protéines animales d'origine laitière ;
- La diminution du plastique alimentaire avec le remplacement des barquettes de livraison des repas plastiques par des



1,4 million
de repas servis
par an dans les
équipements
municipaux



28%
des repas servis
dans les écoles
et pour les
personnes âgées
sont composés
de produits bio
ou labellisés



Un atelier autour de l'équilibre alimentaire.

matières recyclables et la suppression des bouteilles d'eau pour les pique-niques (loi AGEC pour lutter contre le gaspillage alimentaire et favoriser une économie circulaire et action n°47 du PCAET) ;

- La diminution du gaspillage alimentaire grâce à l'action des commissions de menus permettant la prise en compte de la satisfaction des usagers et à la limitation à une part marginale du nombre de denrées alimentaires jetées lors de la fabrication des repas (loi AGEC et action n°49 du PCAET) ;

S'inscrivant dans la même dynamique, la **Ville travaille à l'élaboration d'un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire, à la mise en place d'aménagements pour renforcer les démarches de tri dans les offices de restauration scolaire et à l'augmentation du recours aux produits issus de l'agriculture biologique et d'origine locale**

notamment dans ses établissements de la petite enfance qui proposent actuellement des repas composés à 20% de produits biologiques.

Les initiatives portées par le tissu associatif en faveur d'une alimentation durable, responsable et solidaire

L'engagement en faveur du développement d'une alimentation biologique et de la promotion d'un commerce équitable est désormais porté sur le territoire par un nombre croissant de structures associatives qui proposent aux Cristoliens un moyen de s'inscrire dans une consommation plus raisonnée et à échelle locale.

L'association Les Paniers de Créteil, soutenue de longue date par la Ville, œuvre depuis 2008 pour distribuer une alimenta-

tion saine et durable provenant de circuits d'approvisionnement en produits bio sans intermédiaire avec 10 points de dépôts sur Créteil (90 personnes adhérentes en 2021). Elle favorise, par ailleurs, le lien social entre consommateurs et agriculteurs en organisant des animations et des ateliers de sensibilisation à une consommation durable.

Pour compléter, l'épicerie Les Amis de la Coop'Cot, installée en juin 2020 dans le centre commercial de l'Échat avec le soutien de la Ville et de GPSEA, permet de favoriser la consommation responsable en menant des actions de sensibilisation aux

enjeux écologiques et alimentaires, et en animant un lieu de distribution convivial de denrées alimentaires et de produits bio et équitables. En 2021, l'association a organisé des marchés des producteurs ou des visites de producteurs.

Par ailleurs, l'association Interfel a mené des ateliers sensoriels afin de permettre aux enfants de découvrir et de goûter des fruits de saison. Ainsi, 32 enfants de maternelle et 36 enfants d'élémentaire ont pu y participer. En 2022, il s'agira d'organiser des sensibilisations en lien avec les journées nationales de découverte de fruits et légumes de saison.



Le marché du centre ancien.

C. Les démarches de transition vers une économie circulaire



Le centre de tri des déchets recyclables à Limeil-Brévannes.

Développer l'économie circulaire implique de passer d'un modèle économique linéaire où l'on produit, consomme et jette, à un modèle circulaire où les déchets sont revalorisés. A cet égard, GPSEA, aux côtés de la Ville et de ses partenaires, déploie une politique qui vise à offrir aux Cristoliens la possibilité de recycler, de réemployer, de réutiliser mais aussi de valoriser les déchets au travers du tri sélectif et du tri des déchets organiques. Pour accompagner la transition vers cette forme d'économie, qui place l'insertion sociale au cœur de ses interventions, les démarches conduites par les acteurs institutionnels, le tissu associatif et les structures de participation citoyenne constituent un relais indispensable pour accompagner ces changements de comportement et sensibiliser nos concitoyens à une forme de consommation différente et solidaire.

La gestion et la valorisation des déchets par le Territoire

GPSEA assure, dans le cadre de ses compétences, la collecte et la valorisation des ordures ménagères et des déchets recyclables, la mise en place et l'entretien du parc de conteneurs enterrés ainsi que la gestion des déchetteries. S'agissant du traitement des déchets, ce dernier a délégué sa compétence au SMITDUM qui, pour leur incinération, a conclu une délégation de service public avec la société Valo'Marne pour l'exploitation de l'usine de valorisation énergétique de Créteil.

Par ailleurs, soucieux de la protection du cadre de vie et de l'environnement, et poursuivant l'ambition d'améliorer de manière continue le service qu'il rend aux habitants, GPSEA est engagé dans plusieurs plans d'amélioration de la collecte (PAC) initiés par l'éco-organisme CITEO (ex- Éco-Emballages).

En 2022, ces démarches seront complétées par l'élaboration d'un **plan territorial de prévention des déchets assorti d'actions qui permettront de réduire les déchets produits et d'augmenter la part de déchets recyclés**, notamment en ce qui concerne les déchets organiques (action n°26 du PCAET).

● La valorisation des déchets

Il existe à ce jour sur le territoire deux types de valorisation selon la nature des déchets collectés :

- Les déchets recyclables issus de la collecte sélective (emballages, verre, papier et journaux) qui sont évacués, via le centre de tri de Limeil-Brévannes, vers des filières de recyclage adaptées ;

- Les déchets ménagers résiduels qui sont incinérés par le centre de valorisation énergétique exploité par Valo'Marne et permettent par cette action de combustion de fournir de l'énergie sous forme d'électricité à EDF mais également de la chaleur au réseau de chauffage urbain. L'usine prend ainsi en charge le traitement des deux-tiers des déchets médicaux en Île-de-France, notamment ceux issus de l'activité des établissements de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP).

● L'extension des consignes de tri

Primé en 2018 « Champion du tri » par l'éco-organisme CITEO, GPSEA s'est engagé dès 2016 dans **une démarche d'extension et de simplification des consignes de tri**, d'abord sur le territoire de l'ex-Plaine centrale puis depuis le 1^{er} janvier 2019 sur l'ensemble des communes membres du Territoire hors celles du Plateau Briard, ce qui constitue une incitation vertueuse à l'éco-citoyenneté, anticipant ainsi l'obligation nationale fixée par la loi en 2022.

Grâce à ces nouvelles consignes, **les bacs jaunes accueillent désormais tous les emballages**, offrant aux particuliers un système de collecte innovant et incitatif qui encourage l'action de tout un chacun en faveur de l'environnement. La modernisation du centre de tri de Limeil-Brévannes en 2016 en lien avec

la société SUEZ, et avec le soutien de CITEO, permet d'accompagner cette nouvelle dynamique.

En 18 mois d'expérimentation, cette mesure a eu un impact significatif sur les quantités de déchets triés (737 tonnes, contre un objectif de 350 tonnes), et sur les comportements individuels, avec une diminution significative des refus de tri (-12%). Il y a eu une augmentation de plus de 21% de la matière revalorisée, dont 62% d'emballages plastiques revalorisés. Les habitants ont très largement adhéré au nouveau système, bien plus simple pour eux.

Par ailleurs, en août 2021, **une expérimentation du tri sur l'espace public a été menée sur la base de Loisirs de Créteil**. Trois points de recyclage ont été installés permettant aux usagers de trier leurs emballages en plastique et en verre, avec des gisements de très bonne qualité.

● Le service de collecte des encombrants

Pour favoriser la valorisation des déchets dans les filières adaptées, GPSEA a de longue date mis en place un service de collecte des encombrants à la demande. Il permet un ramassage de certains déchets encombrants et de déchets dangereux des particuliers en dehors des collectes classiques mensuelles, au pied de leur domicile. **Les objets déposés sont alors triés pour en extraire la part disponible au réemploi, à la réutilisation ou au recyclage dans les filières adaptées.**

Cette prestation permet d'offrir un panel de services très large aux usagers, facilite le geste de tri du citoyen en alimentant une économie locale circulaire et limite le risque de dépôts sauvages sur la voie publique.

● Le compostage à domicile

Depuis 2011, un programme ambitieux d'incitation à la pratique du compostage est déployé sur le territoire. L'intérêt de cette action est double : écologique d'abord, car elle limite le tonnage de déchets résiduels transportés et incinérés ; économique ensuite, car chaque tonne transformée est économisée. Pour favoriser cette pratique, l'ex CA-Plaine





L'opération « Clean Walk »

centrale a, durant plusieurs années, proposé une offre de distribution de composteurs individuels en bois (15 € pièce) ou en plastique (19 € pièce) aux foyers volontaires (844 composteurs individuels ont pu être installés depuis 2012).

Cette initiative a été réenvisagée en 2021, et GPSEA propose désormais des composteurs et lombricomposteurs individuels à titre gratuits. Cette année, **ce sont ainsi 332 composteurs qui ont été distribués sur les 11 communes où GPSEA exerce directement sa compétence**, permettant de réduire la production de déchets organiques d'environ 48 tonnes.

● L'implantation de conteneurs enterrés dans les quartiers

Démarche engagée depuis plusieurs années par l'ex-CA Plaine centrale puis poursuivie par GPSEA, l'implantation de conteneurs enterrés au cœur des quartiers est un dispositif qui présente

trois avantages : améliorer le cadre de vie en supprimant la présentation des bacs roulants à la collecte (1 conteneur équivaut à 10 bacs de 500 litres), favoriser le geste de tri et diminuer les nuisances quotidiennes de la collecte, libérer les locaux propreté intérieurs.

Une étude quant à la poursuite de ces installations sur le territoire a été menée en 2019 par GPSEA et a conduit à l'élaboration, en 2020, d'un programme pluriannuel de mise en place de conteneurs enterrés sur 5 ans. Les sites envisagés sur Créteil concerneront principalement les ensembles collectifs de plus de 60 logements et les centres commerciaux de proximité.

TONNES DE DÉCHETS ISSUES DE LA COLLECTE DES EMBALLAGES TRIÉS

2017	2018	2019	2020	2021
3 643 t	3 735 t	3 863 t	4 050 t	4 026 t

“1 483 personnes ont été touchées en 2021 par les actions de l'association Créteil Ressourcerie Val-de-Marne”

En 2021, 5 projets d'implantation de conteneurs ont été lancés ou menés à bien, ce qui permettra de porter le nombre de colonnes enterrées à 445.

Les actions citoyennes de nettoyage, de tri, de réemploi et de recyclage

La mobilisation citoyenne en faveur de la protection de l'environnement et de la transition vers une économie circulaire se renforce chaque année à Créteil. De multiples actions ont vu le jour au cours de l'année 2021.

En lien avec le travail de sensibilisation et d'éducation à la citoyenneté au sein du conseil de jeunes, la démocratie locale a abordé le thème de la défense de l'environnement au travers d'actions de ramassage de déchets. En juin 2021, les membres du conseil de jeunes de la Ville ont organisé un « Clean Walk », avec l'aide de GPSEA et de partenaires associatifs (Nature et Société, SurfRider, Vitanature, Le Cèdre, Cleanwalker). Le but de cette mobilisation était de créer un moment convivial de sensibilisation autour de la pollution liée aux déchets jetés dans la rue. Leur action, qui a regroupé 15 jeunes et 100 participants, a ainsi permis de ramasser de nombreux

déchets, dont plusieurs kilos de masques usagés et de mégots de cigarettes. Les jeunes ont ensuite pu remplir plusieurs sacs de tri pour les déchets résiduels, verres ou organiques.

Par ailleurs, l'association Créteil Ressourcerie Val-de-Marne, créée en 2020, relève ce défi en proposant diverses actions : collecter des objets, les valoriser par le tri et leur remise en état, les vendre à un prix solidaire et également participer à des événements et organiser des ateliers de sensibilisation au réemploi pour les particuliers et les professionnels.

L'association s'est fortement structurée sur l'année 2021 puisqu'une ressourcerie éphémère s'est tenue aux pieds d'immeubles dans le quartier du Mont-Mesly afin de sensibiliser les habitants aux thématiques du réemploi et aussi pour récupérer tous types d'objets pouvant être valorisés. Après tri, remise en état ou redistribution, les objets ont pu trouver une seconde vie grâce à la vente dans leur boutique solidaire ou grâce au site en ligne. 1 483 personnes ont ainsi été touchées en 2021 par les actions de la ressourcerie éphémère et par les actions de sensibilisation lors des événements sur Créteil.



L'opération de nettoyage des bords de Marne.

ASSURER AU QUOTIDIEN LA COHÉSION SOCIALE ET SOLIDAIRE ENTRE LES GÉNÉRATIONS

La persistance dans notre société de la pauvreté et la montée de l'exclusion sociale, de même que l'accroissement des inégalités et de la vulnérabilité, montrent bien que le développement économique n'implique pas nécessairement le progrès social. Face à ces difficultés, qui coexistent parfois au sein d'un même territoire, la cohésion sociale et la solidarité s'imposent comme conditions essentielles d'un développement humainement et socialement durable de notre société. La solidarité étant pour Créteil et son CCAS le fer de lance de son engagement pour une ville socialement durable, nous continuerons à faire preuve de volontarisme en renforçant les liens, notamment entre générations, en œuvrant pour accompagner les plus fragiles d'entre nous et en traitant chacun avec dignité et responsabilité afin de garantir le vivre ensemble dans notre Ville.

a. La réduction des précarités et l'accompagnement des plus fragiles

Le CCAS soutient nos concitoyens qui rencontrent des difficultés. Par l'instruction des aides légales et l'accompagnement au quotidien des usagers dans leurs démarches, il vise à la réduction des précarités, ponctuelles ou déjà affirmées.

L'accompagnement social des situations de précarité

● Les aides financières et énergétiques

Devant l'enjeu que revêt la lutte contre les situations de précarité énergétique, et en complément des actions déjà réalisées sur notre territoire, le CCAS a fait de l'accompagnement des familles qui connaissent ces difficultés une priorité.

Les ménages menacés de coupure d'énergie sont ainsi reçus et accompagnés à l'occasion d'entretiens de prévention des coupures (médiation avec les fournisseurs d'énergie, plan d'aide et échéancier). Cette année, le CCAS a mené 17 entretiens de prévention des coupures d'énergie.

En fonction de leurs situations, le CCAS peut décider également de la prise en charge partielle des factures d'électricité dans le cadre de l'aide aux impayés d'énergie du fonds de solidarité habitat (FSH) géré en lien avec le Département. En 2021, 625 personnes ont pu bénéficier du FSH énergie soit un montant d'aide versé à hauteur de 86 254 €.

Il attribue, par ailleurs, des aides ciblées pour l'énergie et des aides à la vie courante aux familles modestes rencontrant des difficultés pour le règlement des dépenses de première nécessité. Pour cela, 46 aides ciblées pour l'énergie ont été accordées pour une valeur totale de 8 140 € et 731 bénéficiaires ont obtenu des aides de la vie courante pour une valeur totale de 127 620 €. De plus, une convention d'un an

a été signée avec Suez pour aider les habitants en logement individuel ou collectif à payer les charges de consommation d'eau, à hauteur de 30 % des dettes des usagers.

Par ailleurs, compte tenu des conséquences économiques de la crise sanitaire, le CCAS a mis en œuvre, en décembre 2020, un dispositif d'aide ponctuelle pour les étudiants. Il concerne les étudiants vivant à Créteil de façon autonome et vise à les soutenir dans le règlement de leurs charges. Cette aide, qui s'élève à 200 € par étudiant, a été remise à 1011 étudiants en 2021.

Et enfin, en 2021, une convention d'un an a été signée avec Suez pour aider les habitants en logement individuel ou collectif à payer les charges de consommation d'eau, à hauteur de 30 % des dettes des usagers.

● La domiciliation et la prévention des expulsions locatives

Le CCAS mène une mission de domiciliation qui permet à toute personne sans domicile stable ou fixe de bénéficier d'une adresse administrative et de faire valoir certains droits sociaux et prestations. Par convention, l'association Emmaüs Solidarité assure cette activité en lien avec le CCAS et a permis à 595 personnes d'être domiciliées au cours de l'année 2021.

La Commission Locale de Prévention des Expulsions (CLIFE) mène une mission de prévention des expulsions locatives associant plusieurs partenaires institutionnels et associatifs que ce soit à titre préventif ou au stade de la réquisition. Ce sont 200 familles qui ont ainsi pu être accompagnées en 2021 dans le cadre de ce dispositif. Pour 2022, un nouveau dispositif, en lien avec le Département, sera mis en place afin de pouvoir mandater une association pour rendre visite aux locataires et éviter ainsi les expulsions.



Le soutien aux personnes âgées

● L'accompagnement et les prestations sociales spécifiques

Le service des séniors œuvre au quotidien auprès des personnes âgées en répondant à leurs besoins en matière d'aides et de prestations. A ce titre, outre l'instruction des aides sociales légales comme l'allocation de solidarité aux personnes âgées, **la Ville, en lien avec son CCAS, propose des prestations spécifiques au travers du fonds d'intervention pour perte d'autonomie (9 bénéficiaires) et de l'allocation mensuelle municipale (179 allocataires) qui permettent tous deux d'apporter aux Cristoliens de plus de 65 ans, quelque soit leur nationalité, un complément de ressources.**

● L'aide au maintien à domicile et habitat adapté

Afin de permettre aux personnes âgées dépendantes de continuer à vivre chez elles et ainsi préserver leur cadre de vie et leur indépendance, le CCAS propose au quotidien de nombreux services :

- L'aide à domicile (29 801 heures pour 261 bénéficiaires), les soins à domicile (54 bénéficiaires) et la livraison de repas à domicile ou en résidences autonomie (83 000 repas) ;

- L'installation en lien avec le Département de système de téléassistance au sein des logements avec prise en charge totale ou partielle des frais liés à l'équipement (587 bénéficiaires) ;

- L'intervention gratuite d'un agent technique pour la réalisation de petits travaux à domicile (9 interventions) et l'assistance administrative et technique dans l'adaptation de leur logement assurée par l'association SOLIHA dans le cadre d'une convention avec le CCAS (60 dossiers suivis, 21 nouveaux dossiers, 5 soldés, 16 notifiés) ;

- L'organisation d'ateliers d'équilibre et de prévention des chutes, en lien avec des animateurs sportifs et du personnel

des résidences pour personnes âgées (128 personnes inscrites).

● Les activités et les animations de loisirs

La Ville déploie de nombreux services et activités à destination des personnes âgées. En 2021, la programmation proposée par le CCAS a pu reprendre de façon ponctuelle. Ainsi, **170 retraités cristoliens ont pu bénéficier de sorties proposées par le service séniors et par les clubs séniors en été.** Le club sénior a également organisé des **activités sportives comme l'aquagym ou la marche en forêt, réunissant 484 personnes.** Avec l'association des aveugles de Créteil, 3 personnes mal voyantes ont pu intégrer les activités d'aquagym. Le CCAS a également développé un réseau de correspondances entre retraités et enfants d'une école primaire permettant ainsi de renforcer le lien social entre les générations (12 échanges).

Pour compléter l'offre proposée par la Ville, certaines associations se sont structurées pour offrir davantage d'activités aux séniors. Ainsi, début 2021, le café solidaire « El Kawa des Seigneurs » a ouvert ses portes rue de Cotonou dans le but de faciliter le lien social, l'accès aux droits, aux soins, mais aussi une réappropriation de la culture pour les personnes de plus de cinquante-cinq ans. L'association vise principalement à donner un lieu d'attache aux Chibanias et Chibanis – travailleuses et travailleurs immigrés maintenant à la retraite.

Enfin, en partenariat avec le service informatique de la Ville, **le projet « à la découverte du numérique » a pris forme au sein des quatre résidences pour personnes âgées afin d'apprendre à utiliser toutes les fonctionnalités d'une tablette ou d'un smartphone,** luttant aussi contre l'isolement fortement amplifié par la crise sanitaire.

La contribution à l'accès à l'emploi et à l'insertion

L'accès ou le retour à l'emploi sont considérés comme les premiers moyens de la lutte contre la pauvreté et les véritables





L'apprentissage des numériques auprès des seniors.

“Le forum Boost ton avenir a réuni 1 209 jeunes et 85 exposants, pour permettre aux jeunes de trouver un travail ou des formations”

garants d'une insertion sociale réussie et d'un épanouissement futur au sein de la cité.

● L'accompagnement des bénéficiaires du RSA

Le CCAS s'appuie sur l'action du service insertion sociale pour accompagner les personnes qui entreprennent une demande d'ouverture de droit au revenu de solidarité active (RSA). Le service a ainsi accueilli et orienté 5 478 personnes sur l'année 2021 et, par convention avec le Département, a assuré l'accompagnement social de 578 bénéficiaires isolés. Ces personnes ont, au total, participé à près de 335 orientations sanitaires, sociales et d'insertion différentes sur le temps de leur accompagnement.

● L'aide à l'emploi des jeunes

La direction de la jeunesse participe également à cet enjeu d'insertion en soutenant l'entrée des jeunes sur le marché du travail.

Au-delà des actions mises en œuvre au quotidien par le Bureau d'information jeunesse et la mission locale, cette année deux initiatives ont eu lieu pour offrir aux plus jeunes l'opportunité d'accéder à un emploi, en lien avec GPSEA, l'UPEC et des entreprises : le forum « Boost ton avenir », qui a réuni 1 209 jeunes et 85 exposants, pour permettre aux jeunes de trouver un travail ou des formations, mais également le forum « Service civique dating » qui offrait plus de 300 offres de mission de services publics aux 16-25 ans.

● L'accompagnement dans l'apprentissage du numérique

Convaincu que l'apprentissage de compétences numériques constitue un vecteur d'émancipation et une facilité pour accéder à l'emploi, la Ville mène depuis plusieurs années des actions qui visent à lutter contre la fracture numérique :

- La mise en place d'ateliers de formation au numérique au sein des relais mairie

en lien avec deux associations – Emmaüs connect et Innovons pour la citoyenneté sur internet (ICI) - qui ont permis d'accompagner 120 personnes dans l'apprentissage de compétences et la découverte du numérique.

- Le déploiement du Pass numérique à destination des jeunes adultes non diplômés, les demandeurs d'emploi, les personnes isolées, les personnes allophones et les bénéficiaires de minima sociaux pour les aider à acquérir des compétences numériques essentielles. Le carnet de 10 chèques d'une valeur de 10€ chacun permet aux bénéficiaires

d'accéder à des formations adaptées. 47 personnes ont ainsi bénéficié des pass numériques.

● L'insertion par le travail

Soutenue de longue date par GPSEA, l'Association Pôle Compétences Initiatives (PCI) se met au service des demandeurs d'emploi en assurant le déploiement sur le territoire des actions du plan local d'insertion par l'économie. Elle constitue à ce titre un partenaire privilégié de la Ville pour intégrer dans ses appels d'offre des clauses favorisant l'insertion, la lutte contre le chômage et les exclusions.

LE PASS NUMÉRIQUE* : UN PASSEPORT POUR DÉCOUVRIR LES METIERS DE DEMAIN !

Créée par le Gouvernement Français en 2015, la Grande École du Numérique est un réseau de formations permettant d'accéder aux métiers du numérique sans prérequis académiques. Dispensées sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin, ces formations utilisent des méthodes pédagogiques innovantes et s'adressent principalement aux personnes éloignées de l'emploi. La Grande École Numérique a l'ambition d'accompagner ces publics pour faire émerger les talents du numérique de demain.

GRANDE ÉCOLE DU NUMÉRIQUE

Le pass numérique pour former au numérique.

b. La prise en compte solidaire et inclusive des besoins de chacun



Le laboratoire d'inclusion musicale.

L'accompagnement des personnes en situation de handicap

Depuis plus de trente ans, Créteil est engagée résolument avec ses partenaires pour offrir aux personnes porteuses de handicap les conditions d'une participation active à la vie de la cité. **Signataire de la « Charte des villes de France pour l'intégration de leurs citoyens handicapés » dès 1989, la Ville mène en la matière une politique ambitieuse et transversale** qui mobilise une diversité d'acteurs institutionnels et associatifs mais également tous les services municipaux, qui ont chacun intégré dans leurs actions la prise en compte des besoins des personnes handicapées.

La Commission d'intégration des personnes Handicapées (CIPH), instance partenariale de concertation entre élus,

associations et personnalités qualifiées, créée en 1991 bien avant les obligations légales en la matière, et dont les travaux sont coordonnés par la Mission Handicap du CCAS, complète ce dispositif et met en œuvre avec exigence l'ambition municipale en faveur de l'intégration de ce public.

A ce titre, outre les projets de travaux demandés par la CIPH (55 000 €) et les travaux envisagés dans le cadre de l'Ad'AP (385 936 €) et du PAVE (100 000 €) pour assurer l'accessibilité du patrimoine communal et des espaces publics, qui permettent de **rendre 88% des lieux d'accueil accessibles avec pour objectif 100% d'ici 2024**, ont été menées en 2021 les actions suivantes :

- *La poursuite de la mission du Point Info Handicap*, permanence spécifique d'accueil, d'écoute et d'accompagnement sur

les questions liées au handicap qui, en raison du contexte sanitaire, a assuré ses rendez-vous uniquement par téléphone ou visioconférence ;

- *La mise en place d'un accueil téléphonique accessible aux personnes sourdes, malentendantes et aphasiques grâce à la solution Acceo* : dispositif de traductions en langue des signes, en langue française parlée complétée ou en transcription écrite et, ce afin d'améliorer la qualité d'accueil au sein des équipements municipaux et de renforcer l'accès aux droits des personnes handicapées ;

Les associations de la Ville poursuivent également leur mobilisation au cours de l'année 2021 en proposant divers accompagnements :

- *La création d'un laboratoire d'inclusion musicale par l'Institut médico-éducatif La Nichée*, et en partenariat avec la direction de la culture, dans le cadre du contrat territorial d'éducation artistique et culturelle (CTEAC), dans le but d'offrir à des adolescents en situation de handicap la possibilité de s'exprimer à travers la musique ;

- *Le développement de l'accès aux pratiques artistiques pour les enfants en situation de handicap par le conservatoire Marcel Dadi* qui met en place des accompagnements personnalisés et bienveillants pour que chacun puisse progresser dans sa pratique ;

- *La mise en place d'ateliers de danse et de créations chorégraphiques adaptés* aux personnes en situation de handicap par l'association Handi'Art, Tous en Osmose.

Les actions de solidarité en faveur de publics spécifiques

A Créteil, la cohésion sociale et la solidarité s'imposent comme des conditions essentielles au développement harmonieux de l'humain. Au-delà des actions menées par le CCAS de la Ville et des directions engagées à lutter contre toutes formes de discriminations,

d'autres services se remarquent par leur mobilisation.

La direction du logement a mis en place **un accompagnement spécifique pour les personnes à la recherche de logement suite à des violences conjugales et intrafamiliales**. Au cours de l'année 2021, 17 personnes ont ainsi pu être relogées.

La direction de la politique de la ville, qui permet de faciliter l'égalité des chances et de réduire les écarts de développement au sein des quartiers prioritaires de la ville que sont le Mont-Mesly/Habette/Coteaux du Sud, les Bleuets et le Petit Pré-Sablères (soit 10 073 habitants), propose des actions pour répondre aux difficultés rencontrées dans ces quartiers :

- *L'offre linguistique* : ce dispositif permet un meilleur partage des informations, des pratiques, des outils et des ressources auprès des habitants qui ne maîtrisent pas ou peu la langue française. Ces ateliers constituent pour les apprenants un véritable levier vers une insertion sociale et professionnelle. En 2021, **500 personnes ont suivi les ateliers linguistiques, animés par 8 structures associatives**.

- *Le soutien aux actions associatives* : permet de soutenir diverses actions au plus près des besoins des habitants (accompagnement méthodologique, mise en réseau, recherche de subventions). Les appels à projets annuels sont un levier pour le soutien de ces actions associatives. En 2021, **69 projets tous champs d'intervention confondus - lien social, citoyenneté, cadre de vie, santé, éducation, emploi, intégration, culture, loisirs - ont été soutenus au profit de 30 associations, soit 444 900 € de subventions obtenues** sur les crédits spécifiquement liés à la politique de la ville.



COÛT DES TRAVAUX ENVISAGÉS DANS LE CADRE DE L'AD/AP

2017	2018	2019	2020	2021
512 231 €	539 000 €	552 000 €	506 000 €	385 936 €



La sensibilisation des plus jeunes aux enjeux de cohésion

Afin de sensibiliser les plus jeunes au vivre ensemble, **la direction de la démocratie locale et de la proximité a mené divers projets avec les conseils des enfants, des adolescents et des jeunes dans le but de favoriser la cohésion sociale et solidaire** entre eux, mais aussi avec les habitants de leur territoire, adultes et personnes âgées.

Dans ce cadre, au cours de l'année 2021, le projet « Rue aux enfants, rue pour tous ! », piloté par le conseil des enfants, a été conduit afin que les enfants puissent se réapproprier l'espace public de façon inclusive. Une rue a donc été

fermée à la circulation pendant une journée pour organiser des activités et sensibiliser à l'utilisation de la voiture, à la sécurité routière, au sport, et à l'accessibilité pour toutes et tous. 30 jeunes conseillers se sont emparés de l'organisation, et ont animé 6 stands divers (jeu, débat...) en partenariat avec les conseils de quartier, les services de la Ville, GPSEA ainsi que les pompiers et la gendarmerie. L'évènement a ainsi réuni 300 personnes et a permis de voter 190 propositions de signalétiques au sol pour rendre les abords des établissements plus apaisés en assurant la sécurité de tous.

Par ailleurs, afin de former les jeunes à la solidarité citoyenne envers les plus démunis, en partenariat avec l'Unicef et l'association Cama, la direction de

“La Municipalité apporte depuis longtemps son soutien aux territoires et populations touchés par des catastrophes naturelles”

la jeunesse et l'académie de football de l'US Créteil-Lusitanos ont bâti un projet solidaire appelé « *Petites mains au grand cœur* ». Afin de collecter des produits d'hygiène pour bébé pour l'association Elles aussi qui gère l'épicerie solidaire Epicéa et l'association Cama pour une distribution au centre de santé de la ville de Manéah en Guinée, des ateliers sportifs et de mini-tournois encadrés par les U17 de l'US Créteil football club ont été organisés. Ces ateliers devraient se poursuivre en juin 2022.

Pour l'année 2022, il est envisagé d'organiser une journée pour la tolérance et pour lutter contre l'homophobie. Lors de cette journée, les jeunes seront sensibilisés aux enjeux de la lutte contre les discriminations et au vocabulaire afin de démystifier ce thème à travers des activités ludiques animées par le conseil des jeunes, de débats, d'échanges et de projections de films animés par des associations, en lien avec les établissements scolaires.

La solidarité internationale portée par la commune

Créteil, depuis plus de quarante ans, grâce à l'action du comité de jumelage, tisse des liens d'amitié avec huit autres villes : Kyriat-Yam (Israël), les Abymes (Guadeloupe), Salzgitter (Allemagne), Falkirk (Ecosse), Cotonou (Bénin), Mataro (Espagne), Gyümri (Arménie) et à Playa (Cuba). Elle s'est également engagée dans la coopération et l'aide au développement avec les villes Cotonou, Gyümri et Playa.

Par ailleurs, la Municipalité apporte depuis longtemps son soutien aux territoires et populations touchés par des catastrophes naturelles. En 2021, dans le cadre de cet engagement, **deux subventions de 5000 € ont été attribuées** à l'Espace franco-berbère de Créteil pour soutenir son action « SOS incendie Kabylie » et venir en aide aux sinistrés des violents incendies qui ont frappé la Kabylie durant l'été 2021, et à l'Association d'animation Saint-Michel pour venir en aide aux sinistrés du tremblement de terre qui a frappé Haïti en août 2021.



PERMETTRE L'ÉPANOUISSEMENT ET LA SATISFACTION DES BESOINS ESSENTIELS

Alors que la conception de toute stratégie de développement durable se doit de placer l'être humain au centre des préoccupations, il apparaît inconcevable de développer une société qui ne serait pas en mesure, d'une part, de favoriser l'épanouissement des individus permettant à chacun de trouver sa place et de poursuivre ses aspirations et, d'autre part, de garantir à chacun la satisfaction de ses besoins essentiels.

Créteil construit depuis des années son action autour de cette double exigence indissociable. Elle veille ainsi à offrir les conditions de la satisfaction des besoins de nos concitoyens, notamment en termes d'accès à une santé de qualité et à un habitat sain et durable pour tous, mais également à encourager l'accès à la culture et à la pratique sportive à tous les âges de la vie, tout en portant une attention particulière au développement de formes de participation et d'engagement au sein de lieux d'expression citoyens et démocratiques.

LO



a. Les démarches pour un accès à la santé et au logement pour tous

Une offre de santé accessible et de qualité

● Le contrat local de santé

Depuis octobre 2015, la Ville dispose d'un **contrat local de santé (CLS) signé avec l'Agence régionale de santé et la Préfecture du Val-de-Marne**. Il vise à répondre à deux enjeux : réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et construire des parcours de santé plus cohérents à l'échelle locale. Déclinés en 12 fiches actions, les objectifs portés par ce contrat se sont traduits notamment par :

- La mise en place d'un conseil local de santé mentale épaulé par une cellule des cas complexes qui permet de renforcer le suivi des personnes rencontrant des difficultés psychiques et favoriser leur intégration dans la cité ;

- La création d'une maison de santé virtuelle ainsi que d'un répertoire actualisé sur le site internet de la Ville pour renforcer l'information sur l'offre de soins du territoire communal ;

- L'organisation d'actions de prévention-santé renforcées à destination de tous les publics.

Alors que les objectifs fixés ont été réalisés à 90%, le contrat local de santé est arrivé à échéance en 2021 et un nouveau contrat a été signé en 2022.

Cette nouvelle contractualisation permettra à la commune et ses partenaires de conduire de nouvelles actions pour lutter contre le non-recours aux soins, favoriser l'éducation à la santé et à la santé environnementale et soutenir la structuration des Communautés professionnelles territoriales de santé. Dans ce cadre, le conseil municipal a adopté en décembre 2021 deux nouveaux dispositifs : **la création d'une mutuelle communale**, qui vise à offrir aux Cristoliens

une meilleure couverture santé à un tarif préférentiel et aux garanties multiples, mais également **la mise en place d'une aide au paiement des cotisations de complémentaire santé** qui peut représenter jusqu'à 50% des frais d'adhésion.

● Les actions de prévention-santé et nutritionnelles

Le service prévention-santé du CCAS organise chaque année de nombreuses actions de prévention en matière de santé sur le territoire communal. Ainsi, en 2021, plusieurs programmes de prévention nutritionnelle ont pu être déployés avec **194 animations menées en milieu scolaire autour de l'équilibre alimentaire** (2 470 enfants de maternelle et primaire et de l'Institut médico-éducatif) mais également de nombreuses démarches conduites au sein des structures de la petite enfance ou en lien avec les partenaires de la Ville (centres sociaux, associations, UPEC...) ce qui a permis de sensibiliser près de 950 personnes.

Parallèlement, le programme de prévention bucco-dentaire a concerné 31 écoles, soit au total 1 311 enfants de maternelle et 4 471 enfants de 6 ans et plus lors de 150 animations menées sur site.

Enfin, déclinaison du volet santé du contrat de ville depuis 2006, **l'Atelier Santé Ville a permis de mener des actions de proximité pour permettre un accès à la prévention santé et aux soins aux publics les plus éloignés de l'information et des services dans les 3 quartiers prioritaires de la ville de Créteil**. Ainsi, en 2021, ce sont notamment tenues les actions suivantes :

- **Agir contre la souffrance psychique des adolescents** : cette action vise donc à sensibiliser toutes les classes de 6^e du collège A. Schweitzer au harcèlement scolaire. Des permanences ont également été organisées pour accueillir les

élèves qui ressentent le besoin d'échanger. Cette action se poursuivra sur 2022.

- *L'atelier santé des Bleuets* : animé par l'association les Transmetteurs (groupe de médecins retraités bénévoles), des temps d'échanges mensuels ont été mis en place au sein de la bibliothèque des Bleuets pour évoquer des sujets de prévention santé et rendre les habitants acteurs de leur santé. En 2022, deux nouveaux ateliers santé de proximité seront expérimentés : l'un porté par la MJC Club de Créteil, l'autre par le centre social M. Rebérioux.

● L'implication constante face à la crise sanitaire

Face à la crise sanitaire liée au COVID-19, et afin d'accompagner la campagne nationale de vaccination, la Ville a poursuivi sa mobilisation au cours de l'année 2021 avec **l'aménagement d'un premier centre de vaccination** dès le mois de janvier au Centre sportif Marie-Thérèse Eyquem avant d'envisager son déménagement dans des locaux plus adaptés et remis à neuf sur la place Salvador Allende. Parallèlement, la commune a mis en place une cellule téléphonique d'accueil et d'information sur la vaccination à destination des personnes qui rencontreraient des difficultés pour la prise de rendez-vous sur Internet mais également un service de transport pour les personnes âgées ne pouvant se déplacer.

L'engagement pour un habitat durable et équilibré

Devant l'enjeu que constitue l'accès au logement pour les Cristoliens, la Ville mène, en coordination étroite avec les 30 bailleurs sociaux présents sur le territoire communal, une politique de développement qui promeut un habitat durable, équilibré et accessible à tous.

A cet égard, Créteil, qui compte **un parc social qui regroupe 16 865 logements soit 44,89% du parc global**, s'assure avec une vigilance constante que les programmes immobiliers menés sur le territoire, nouveaux ou de renouvellement, comportent une part adaptée de logements sociaux et permettent de garantir la mixité sociale. **Au travers de l'action du service du logement, la Ville agit d'une manière significative pour aider les Cristoliens dans leurs démarches pour se loger**, que ce soit pour une première demande ou pour un relogement dans le cadre des opérations de rénovation urbaine, comme celle du Mont-Mesly. En 2021, 353 logements ont pu être attribués sur le contingent communal en fonction des congés reçus.

Au regard des conséquences liées à la crise sanitaire, et pour garantir aux Cristoliens, qui bénéficient d'un logement social, une occupation durable et sereine de leur habitation, **Créteil Habitat a décidé de ne pas augmenter les loyers pour l'année 2021** et ainsi accompagner les locataires fragilisés économiquement par la période.



16 777
logements
locatifs sociaux

44,89%
du parc global de
la commune



353
logements
attribués

b. La promotion de la culture



L'évènement « Antirouille ».

L'evier essentiel du vivre ensemble et source d'épanouissement, le territoire communal voit se développer au quotidien, sous l'impulsion municipale, du réseau des médiathèques de GPSEA, des équipements socio-culturels et des associations, **une offre culturelle riche et variée qui promeut un accès à la culture pour tout un chacun**, quelque soit son âge et son milieu d'origine.

Durant l'été, s'est tenue la manifestation « Antirouille 2021 : un été sublimé » qui a permis de proposer durant près de deux mois un programme culturel et de loisirs riche et diversifié dans les différents quartiers de la ville dont des ateliers culinaires pour inciter les enfants à consommer plus de fruits et légumes (240 personnes ont participé à ces ateliers). Enfin, divers ateliers en lien avec le développement durable ont eu lieu réunissant 80 personnes : un atelier de fabrication de produits ménagers avec l'association les Paniers de Créteil, un atelier de création d'un objet recyclé et

deux ateliers de broderie pour encourager à réutiliser et réduire sa consommation de vêtements.

Divers événements, en lien avec des partenaires et associations, ont été également organisés en 2021 sur le thème de la protection de la mer :

- « *Ici commence la mer* » : Ce projet a permis, en mêlant le sport, l'artistique et le développement durable, à une quinzaine de jeunes de 11 à 14 ans et leurs familles de rencontrer le skipper d'origine cristolienne Paul MEILHAT (dernier vainqueur de la Route du Rhum) et de participer à plusieurs temps forts à l'Île-de-Loisirs de Créteil pour ramasser les déchets et découvrir la pratique de la voile.

- « *Vis ta différence* » : en lien avec la MPT Jean FERRAT, des familles cristoliennes ont pu participer au spectacle AQUAVITAE, un spectacle de théâtre de marionnettes et d'ombres autour de la protection de la mer et de la pollution aux micro-plastiques.

C. La pratique sportive à tous les niveaux

Créteil a choisi de faire du sport un vecteur de cohésion sociale et d'épanouissement personnel sur son territoire. La Ville met ainsi à disposition ses équipements sportifs pour la pratique de tous niveaux, soutient le mouvement associatif dans leur développement et accorde une aide aux pratiques culturelles et sportives aux enfants des familles les plus modestes afin de permettre au plus grand nombre de s'épanouir dans la discipline de son choix.

Fort de cet engagement résolu pour le sport, la Ville a obtenu en août 2021 la plus haute distinction du label « Ville active et sportive » avec 4 lauriers. Déjà lauréate en 2018, cette distinction vient récompenser les initiatives mises en place en faveur du développement des activités sportives, physiques et ludiques mais aussi la volonté de Créteil de proposer une offre diversifiée et innovante, accessible au plus grand nombre.

En 2021, malgré la crise sanitaire et les restrictions qu'elle a occasionnées, la Ville a continué de porter une attention particulière à l'offre sportive proposée sur son territoire et a permis autant que possible, au regard des protocoles sanitaires en vigueur, la continuité des pratiques sportives au sein de ses équipements.

Elle est donc restée mobilisée pour continuer d'assurer la pratique sportive des enfants, facteur de bien-être, de santé et d'épanouissement personnel, en réservant un temps suffisant consacré aux activités physiques et sportives sur les temps scolaires et périscolaires (5 540 élèves ont participé aux sessions d'EPS et 9 088 aux activités le midi et le soir) ainsi qu'au sein des accueils de loisirs (3 960 enfants). Elle a également promu la pratique sportive de tous les publics dans une démarche inclusive, notamment en ce qui concerne les personnes porteuses de handicap (70 élèves

intégrés au sein des cycles d'EPS scolaires et de natations) et les personnes âgées au sein des ateliers sportifs des clubs seniors (484 personnes inscrites).

De plus, des cycles d'apprentissage de la natation ont été mis en place au sein des accueils-loisirs pendant les vacances scolaires, mais également dans le cadre de la Cité Éducative du Mont-Mesly. Ainsi, 2 545 enfants ont participé au cycle de natation au cours de l'année 2021, et 39% des CM2 ont réussi le test « savoir nager sécuritaire ». La direction des sports a également mis en place le dispositif « Savoir pédaler » afin que des élèves de CP des écoles cristoliennes aient tous accès à l'apprentissage du vélo dès le plus jeune âge.

Enfin, la Ville a soutenu le projet de l'US Créteil labellisé « Maison sport-santé (MSS) » dans le quartier du Mont-Mesly-Habette. Installée au gymnase Paul Casalis, cette maison sport santé a vocation à accueillir, renseigner ou encadrer toute personne qui souhaite se mettre ou se remettre à l'activité physique en toute sécurité, selon des modalités de pratique adaptées à sa situation. Elle a ainsi pu accueillir en 2021 des journées consacrées aux mobilités douces, et tout particulièrement au vélo avec notamment des parcours balisés et des conseils d'un éducateur d'activités physiques adaptées pour apprendre à rouler et pour découvrir les atouts du vélo.



76 500

heures de mises à disposition à titre gracieux des infrastructures municipales aux clubs sportifs



4,7 millions €

de subventions accordées en 2021 pour les associations sportives et les sociétés sportives professionnelles



15 500

licenciés
74 associations

“1 636 bénéficiaires à l'aide financière à la pratique d'activités culturelles et sportives, accordée aux enfants des familles modestes”

d. La participation citoyenne autour du développement durable



La participation citoyenne des jeunes

La participation citoyenne au sein des conseils de quartier

Au sein des conseils de quartier, lieu d'expression démocratique et citoyenne de proximité, les **248 conseillers habitants construisent des projets collectifs au bénéfice de l'intérêt général et l'embellissement de leur quartier.**

Dotés d'une **enveloppe budgétaire de 300 000 € chaque année pour la réalisation de travaux**, qui leur permet de participer à l'amélioration du quotidien de nos concitoyens et ainsi de mieux répondre à leurs usages et attentes, les conseils de quartier ont pu en 2021 impulser la réalisation de plusieurs opérations d'embellissement d'espaces publics et de requalification, conduites à l'issue de temps de concertation avec les habitants :

- L'aménagement d'un espace collectif avec des aires de jeux et de détente à l'angle du quai du Halage/Laferrière ;

- La création de jardin partagé au square Terray près du château d'eau ;

- La réfection de plusieurs espaces comme la rue Charot, le jardin central de Montaignut, l'espace de jeux derrière la Maison des arts et de la culture ou encore sur la place de la Haye aux Moines ;

- Le renforcement des signalétiques pour garantir la sécurité des piétons sur plusieurs sites comme au niveau du passage Lecoq.

Une démarche d'information et de concertation a également été mise en œuvre **autour des projets de requalification portés par la Ville et GPSEA** qui ont été conduits en 2021 sur l'avenue Gallieni, l'avenue Casalis, le Centre Ancien et la place Jean Giraudoux.

D'autres projets émergeront également au cours de l'année 2022, notamment au travers de la mise en place d'un budget

“La mise en place d'un budget participatif en 2022 avec pour ambition de renforcer la participation citoyenne”

participatif. **Bénéficiant pour sa première année de 500 000 €, il a pour ambition de renforcer la participation citoyenne en permettant aux habitants et aux conseils de quartier de proposer et de porter des projets.** Les projets proposés seront reçus par un comité de suivi, expertisés par les services puis votés par les conseils de quartier.

L'engagement citoyen des jeunes

Dans le cadre de son travail de sensibilisation et d'éducation à la citoyenneté au sein des conseils des enfants, des adolescents et des jeunes, la direction de la démocratie locale et de proximité aborde diverses thématiques telles que la protection de l'environnement, la pollution de l'air, la sécurité des rues, le vivre ensemble.

En 2021, les projets des divers conseils ont pu reprendre, dont notamment l'opération de ramassage des déchets « *CleanWalk* » et l'opération pour une rue plus apaisée et sûre « *Rue aux enfants, rue pour tous* ». L'initiative « *Le collègue zéro déchet* », piloté par le conseil des adolescents a également été menée. Ce projet vise à sensibiliser les collégiens aux enjeux d'alimentation, d'énergie, de ressources et plus particulièrement des déchets. 21 propositions ont été recensées dans un livret pratique pour un collègue zéro déchet, plus respectueux de l'environnement.

Pour l'année 2022, de nouveaux projets pour améliorer l'accès à la connaissance et à la culture auprès des plus jeunes sont envisagés :

- « *Parcours citoyen* » : le projet visera à proposer aux conseillers des trois instances de participer à des ateliers thématiques en vue d'enrichir leurs connaissances à propos de la citoyenneté, du devoir de mémoire, de la prise de parole en public, de l'initiation aux gestes de premiers secours.

- « *Jeu sur le cyber harcèlement* » : afin de sensibiliser au cyber harcèlement et à l'usage des réseaux sociaux, le conseil des adolescents, propose de créer un jeu collaboratif afin de prévenir des usages du numérique.

- « *A la découverte des droits de l'enfant* » : piloté par le conseil municipal des enfants, ce projet vise à sensibiliser les enfants de Créteil aux droits des enfants.



248
conseillers de quartier répartis sur les 5 secteurs de la Ville



174
conseillers au sein des conseils des enfants, des adolescents et des jeunes



RENFORCER L'EXEMPLARITÉ ET L'ÉCO- RESPONSABILITÉ DES ACTIVITÉS INTERNES DE LA COLLECTIVITÉ

La Ville ne saurait proposer à sa population un modèle de ville durable sans veiller à adapter progressivement aux exigences du développement durable sa manière de conduire les politiques publiques municipales, de gérer les performances énergétiques de son patrimoine ou d'impulser sa politique d'achat. Pour ce faire, Créteil s'efforce d'agir de manière responsable, à la fois, en réduisant l'impact sur l'environnement de l'activité quotidienne de ses services municipaux mais également en impulsant une démarche d'éco-exemplarité qui vise à mobiliser l'ensemble de ses agents, partenaires et prestataires en faveur d'actions vertueuses et respectueuses de l'environnement et des ressources.



a. L'amélioration des performances énergétiques des bâtiments

Fort d'un patrimoine multiple et diversifié, la Ville poursuit son travail d'amélioration des performances énergétiques de ses bâtiments à travers la mise en œuvre de marchés intégrant des clauses de performance énergétique ou la conduite de programme de travaux d'amélioration.

Dans cette optique, ont été transférés depuis plusieurs années l'ensemble des contrats d'achat d'électricité et de gaz de la Ville et du CCAS aux groupements de commandes du SIPPAREC et du SIGEIF. L'objectif poursuivi était que la collectivité puisse, en participant aux appels d'offre de ces deux syndicats, réaliser de substantielles économies financières en obtenant des tarifs intéressants auprès des opérateurs de réseau. Par ailleurs, pour l'achat d'électricité, la Ville a souhaité pour une majorité de ses abonnements se voir délivrer **une électricité verte 100% renouvelable**.

Parallèlement, alors que les dépenses de fluides constituaient en 2021 plus de 22,3% des charges à caractère général au sein du budget de la Ville, le suivi des consommations en énergie du patrimoine communal et du CCAS est confié depuis plusieurs années à un agent équivalent temps plein au sein de la direction générale des services techniques. Ce dernier s'assure donc au quotidien d'une **consommation énergétique maîtrisée et optimisée**.

Compte tenu de ce suivi fin et des tarifs obtenus grâce au groupement des commandes, mais aussi en raison des choix effectués pour réduire la consommation thermique des bâtiments, **les dépenses de la Ville consacrées à l'énergie ont, depuis 2015, diminué de manière continue à un rythme moyen de -3,46% par an**. En dépit d'une légère hausse en 2021 en raison du renchérissement du prix de l'énergie au niveau mondial, les services peuvent constater sur la période une baisse globale de -17,31%.

“Les dépenses de la Ville consacrées à l'énergie ont diminué de manière continue”

b. L'optimisation de la gestion de la flotte automobile

La Ville et son CCAS possèdent une flotte de 267 véhicules de tous genres : **89 véhicules utilitaires dont 11 roulant au GPL et 2 électriques, 114 véhicules légers dont 16 électriques, 1 hybride et 4 roulant au GPL, 7 poids lourds, 7 véhicules de transport en commun, 44 deux-roues dont 2 électriques et 6 vélos électriques.**

Au travers de l'activité du service du garage municipal, la collectivité porte l'ambition de proposer à ses agents des véhicules à la motorisation adaptée à leur besoin, d'inciter à une utilisation raisonnée des véhicules et de favoriser une consommation maîtrisée des carburants et consommables.

Cette stratégie, qui vise à limiter l'impact écologique de la flotte automobile, se traduit par des résultats concrets :

- Après une demande en carburant particulièrement basse en 2020 en raison des contraintes sanitaires, l'année 2021 marque une reprise progressive de l'activité avec 170 933 litres de carburant consommés. Pour autant, l'objectif engagé depuis plusieurs années de réduction de la consommation d'énergies fossiles se poursuit (- 30% depuis 2014) ;

- Une démarche active de tri sélectif de ses déchets spéciaux, qui a permis en 2021 de faire enlever et traiter par des prestataires spécialisés : 223 enveloppes de pneumatique, 225 litres de solvant de nettoyage, 1 600 litres d'huiles usagées, 80 kg de filtres à carburant, 720 kg de produits lessiviels, 2400 kg de déchets divers (emballages et matériels souillés) ;

- Une volonté d'amorcer la transition énergétique de sa flotte par l'achat de véhicules électriques. A ce titre, elle a procédé, en 2021, à la réception de 10 nouveaux véhicules électriques portant le total à 24 dont 6 vélos à assistance électrique. En 2022, cet objectif s'accroîtra avec de nouveaux achats d'au moins 3 véhicules électriques supplémentaires ce qui permettra d'accroître encore les 9% de véhicules de cette nature au sein de la flotte municipale.



9%
de véhicules et vélos électriques au sein de la flotte automobile



- 30%
de consommations de carburant en moins depuis 2014

CONSOMMATION DE CARBURANTS EN LITRE

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
221 885	200 039	185 701	179 973	175 422	157 099	170 933

C. La maîtrise des consommables et la valorisation des déchets



La réparation des appareils informatiques.

La Ville porte un certain nombre d'actions afin de favoriser les écogestes de ses agents et assurer une plus grande maîtrise des consommables et des déchets générés par son activité.

Au cours des dernières années, **les services municipaux ont entrepris progressivement la dématérialisation d'un certain nombre de procédures permettant ainsi la réduction des consommations de papier.** En 2021, cette dynamique de dématérialisation s'est renforcée avec notamment, à titre d'exemple, la mise en place de moyens de communication dématérialisés au sein de la commande publique, la mise en place d'un accès électronique des abonnements de revue, l'envoi dématérialisé des planifications sportives aux utilisateurs scolaires et associatifs, la possibilité pour les usagers du Centre Marie Thérèse Eyquem de

réserver en ligne leurs créneaux sportifs, la mise en place d'un système de télégestion au service de soins infirmiers à domicile, le déploiement d'un portail de la petite enfance permettant de faciliter les inscriptions et la gestion administrative des dossiers dans le cadre des inscriptions au sein des crèches.

En 2022, dans le cadre du nouveau schéma directeur des systèmes d'information, plusieurs projets continueront de se déployer afin de doter la collectivité d'un outil de gestion dématérialisé des correspondances et d'un système d'archivage électronique mais également de proposer aux administrés un portail usager unique regroupant l'ensemble des démarches en ligne de la commune.

En complément de ces projets informatiques peuvent également être signalés les démarches suivantes :

- *La poursuite du plan de déploiement de sèche-mains électrique* dans l'ensemble des écoles pour remplacer les distributeurs de papier essuie-mains, qui, retardé par la crise sanitaire, devrait reprendre en 2022 avec l'installation de 35 appareils.

- *La refonte du tri sélectif au sein des bureaux administratifs* envisagée en 2022 avec la mise en place d'un partenariat pour collecter et valoriser les déchets papier et le renouvellement des corbeilles de tri des déchets recyclables mises à disposition des agents.

- *L'achat de téléphones mobiles reconditionnés* dans le cadre du nouveau marché et l'amélioration de la qualité des équipements informatiques afin de les conserver plus longtemps. En 2022, il est envisagé de poursuivre l'acquisition d'équipements responsables pour favoriser la réutilisation et le réemploi des équipements électroniques.

d. La commande publique responsable

La Ville et son CCAS poursuivent depuis de nombreuses années l'ambition d'une **politique d'achats responsable et vertueuse**. La performance de nos achats et leur éco-exemplarité font l'objet d'une attention constante pour faire de la commande publique un levier au service du développement du territoire communal.

Dans cette optique, les marchés signés par la collectivité en 2021 l'ont été pour 75% d'entre eux avec des prestataires domiciliés au sein de la région Île-de-France (dont 43% au sein du département), réduisant les émissions en GES induites par les déplacements et les livraisons. La Ville s'attache également à favoriser les PME et les microentreprises, qui représentent respectivement 74% et 16% de ses prestataires.

Par ailleurs, sont de plus en plus intégrées dans notre politique d'achat, des clauses environnementales qui permettent à la Ville d'exiger de ses prestataires qu'ils mettent en œuvre des actions vertueuses. A cet égard, la collectivité demande notamment que les offres qu'elle reçoit prévoient des solutions en matière de gestion et de valorisation des déchets, proposent des produits issus de filières d'approvisionnement responsables, favorisent la qualité des conditionnements et le recyclage des matériaux et emballages et, pour les opérations de travaux, envisagent des mesures visant à réduire les nuisances sur les chantiers pour les riverains et à sécuriser l'accès des chantiers. **En 2021, ce sont ainsi 61,90% de l'ensemble des marchés publics de la collectivité qui comportaient ce type de clauses environnementales** dont, résultat notable, 100% des marchés de travaux.

La Ville continue également d'envisager sa commande publique comme un vecteur d'insertion en intégrant dans

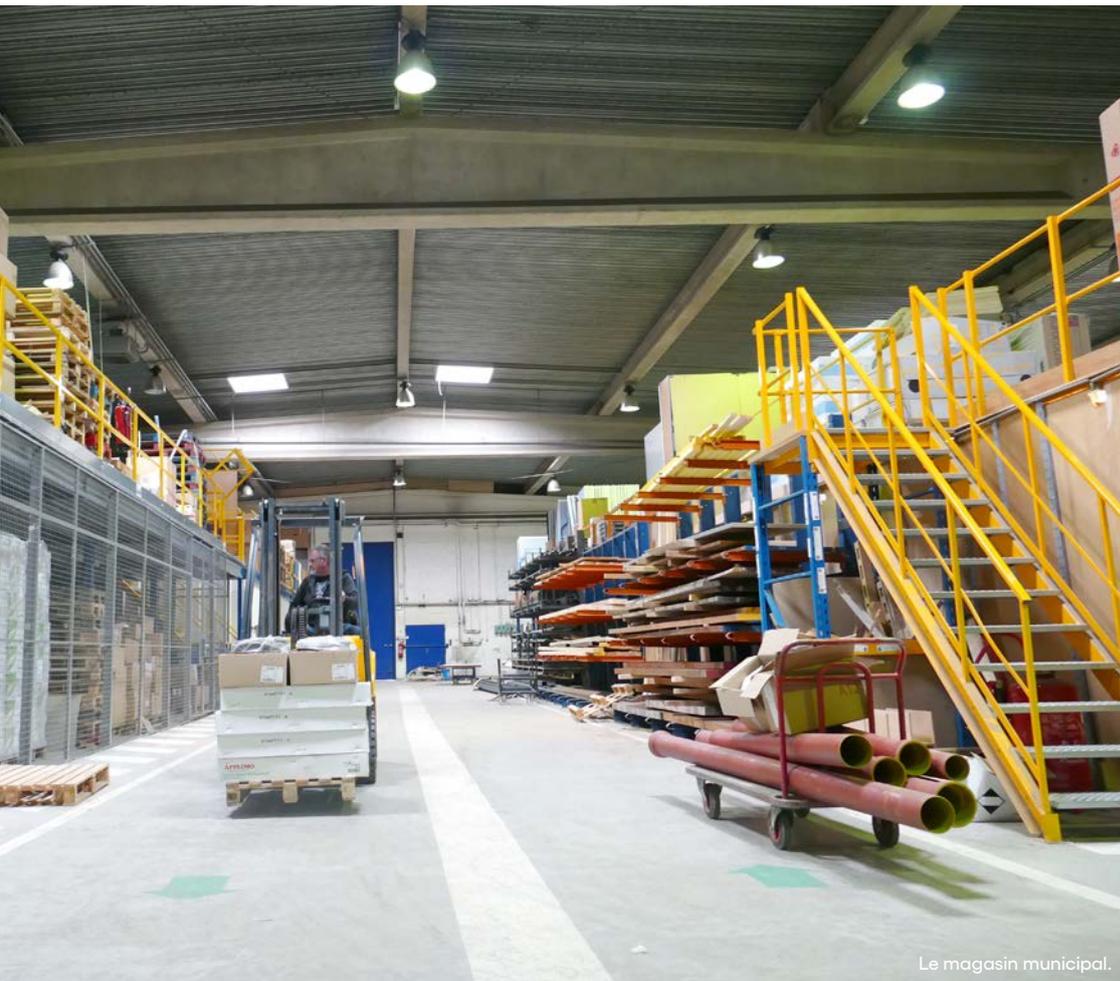
ses appels d'offre des considérations liées à la lutte contre le chômage et les exclusions. Divers dispositifs sont mobilisés dans ce cadre, tels que les clauses d'insertion, les clauses sociales, ou les marchés réservés afin d'inciter les entreprises à s'engager en la matière. **Ainsi, en 2021, 10 marchés ont pu intégrer des critères d'insertion sociale** comme le renouvellement du marché de nettoyage, entretien et maintenance attribué à une structure d'insertion professionnelle dans le cadre d'un marché réservé, l'entretien des tenues haute visibilité des services parcs et jardins et voirie confié à un ESAT ou le marché de travaux pour l'opération de requalification des cinémas du Palais, dont deux lots comportent ce type de clause.

L'année 2022 permettra de poursuivre et de renforcer les actions menées autour des clauses environnementales et sociales. Pour ce faire, la direction de la commande publique entreprend de sensibiliser les services de la municipalité aux clauses de performances environnementales, grâce à des formations internes, mais aussi d'accroître le nombre de clauses d'insertion, notamment pour les prochaines opérations de travaux.

Par ailleurs, différentes lois viennent renforcer la prise en compte de ces exigences environnementales au sein des marchés de la collectivité et ce afin de faire de la commande publique un levier de l'économie circulaire, contribuant ainsi à la prévention des déchets et à la préservation de l'environnement :

- *La loi n°2018-398 dite EGAlim relative à une alimentation saine, durable et accessible à tous du 30 octobre 2018* : elle indique qu'à partir du 1^{er} janvier 2022, les restaurants collectifs ont l'obligation de proposer à la consommation au moins 50% de produits labélisés dont 20% de produits biologiques. Le marché des





Le magasin municipal.

denrées alimentaires a été retravaillé en 2021 afin de répondre à cette exigence ;

- La loi n° 2020-105 dite AGEC relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020 : dont ses actions s'étalent sur plusieurs années, permet de sortir du plastique jetable, de lutter contre le gaspillage, de favoriser le réemploi solidaire et de lutter contre l'obsolescence programmée. Ainsi, pour 2022, plusieurs marchés ont été préparés pour supprimer les plastiques à usage unique et favoriser l'acquisition de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées dans des proportions fixées entre 20 et 100% selon le type de produit.

“En 2021, ce sont 61,90% de l'ensemble des marchés publics de la collectivité qui comportaient des clauses environnementales”

e. La gestion des ressources humaines

La Ville et le Centre communal d'action sociale (CCAS) développent au quotidien, pour les 2 261 agents municipaux, une politique de gestion de ressources humaines attentive et ambitieuse.

La valorisation des compétences et la formation continue des agents

Les missions dévolues aux agents publics qui se mobilisent quotidiennement pour répondre aux attentes de la population cristolienne évoluent et se transforment au grès des progrès technologiques et des besoins nouveaux des usagers. Pour accompagner cette dynamique ainsi que les parcours professionnels, **la collectivité a fait de la valorisation des compétences et de la formation continue des agents une priorité pour le déploiement d'un service public de qualité. A cet égard, 5 277 journées de formation ont eu lieu en 2021 et 1 184 agents ont pu suivre au moins une fois une formation durant l'année.**

La politique de formation veille également à s'inscrire dans les dimensions environnementales et sociales du développement durable. Ainsi, l'organisation des formations en intra-collectivité est privilégiée pour favoriser la participation des agents relevant de la catégorie C. De plus, des formations orientées sur l'acquisition des compétences de base, la remise à niveau ou la lutte contre l'illettrisme sont régulièrement proposées.

Enfin, dans un contexte de digitalisation progressive des démarches administratives et de mutation des modes de communication avec les administrés, **la collectivité veille à renforcer la sensibilisation des agents aux enjeux du numérique** et les accompagne dans l'acquisition ou la consolidation de leurs compétences.

En 2021, ce sont ainsi 619 jours de formation au numérique pour 251 agents qui se sont tenus, soit 179 journées de plus qu'en 2020.

L'accompagnement pour un maintien dans l'emploi et l'insertion

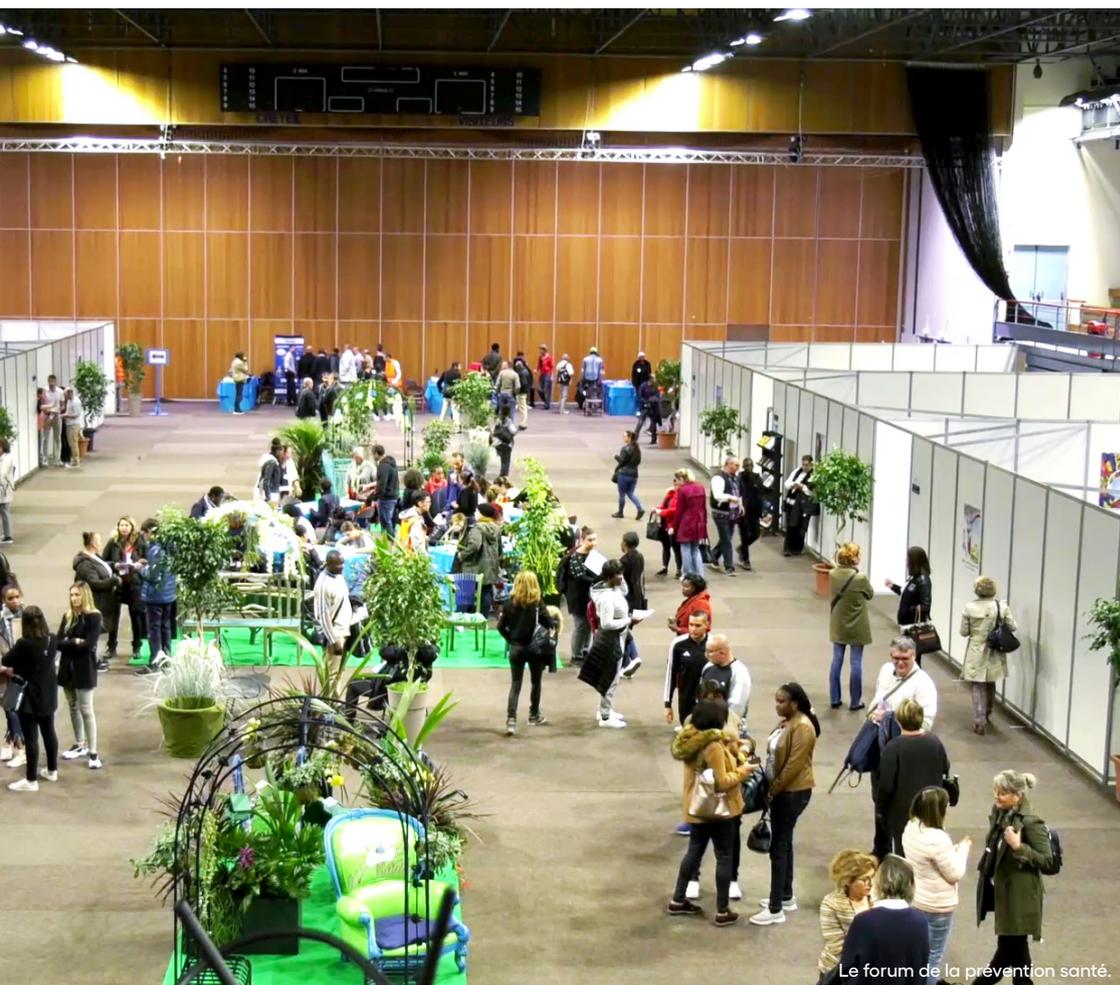
La collectivité mène une politique active d'accompagnement des agents confrontés à des restrictions physiques conduisant à des reclassements professionnels. Poursuivant l'objectif de maintenir durablement dans l'emploi ces agents fragilisés, un accompagnement individualisé est assuré au quotidien et une période d'immersion préalable à l'intégration dans leurs nouvelles fonctions leur est proposée afin de les préparer à mieux appréhender ce changement d'environnement professionnel.

Une attention particulière est également portée à l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap et des jeunes. Ainsi, en 2021, **la Ville comptait au sein de ses effectifs 11,25% d'agents porteurs de handicap et le CCAS 7,04% (obligation légale fixée à 6% minimum)** et les services ont pu accueillir, en dépit des contraintes liées à la crise sanitaire, 14 apprentis, 81 collégiens en stage d'observation de 3^e, 159 lycéens de bac professionnel et 35 étudiants de bac.

La promotion d'une politique active de prévention santé-sécurité au travail

Le développement de l'activité ne peut être durable que dans un contexte où la santé et la sécurité des agents sur leur lieu de travail sont pleinement assurées. La collectivité conduit dans cette optique depuis 2017 une démarche ambitieuse de prévention avec la volonté de rendre les agents acteurs de leur propre santé au travail.





Le forum de la prévention santé.



5 277
journées
de formation



11,25%
d'agents porteurs
d'un handicap

La collectivité dispose, pour ce faire, d'une direction dédiée à l'ergonomie et la prévention au travail composée d'une équipe pluridisciplinaire, avec notamment, un médecin, une assistante sociale, une ergonome, une animatrice en santé au travail. Ainsi, dans la continuité des démarches engagées depuis 4 ans, la politique de prévention s'est poursuivie en 2021 avec notamment :

- *L'accès sur prescription du médecin du travail à des consultations d'ostéopathie gratuites* pour les agents les plus exposés dans leurs fonctions à la survenance de troubles musculo-squelettiques ;

- *La poursuite des séances de massage assis* dans un objectif de prévention des troubles musculo-squelettiques, de réduction des accidents du travail et de limitation des restrictions médicales qui touchent nos agents ;

- *L'organisation de la 3^e édition du Forum de la prévention des risques professionnels* qui, après une interruption en 2020, a rassemblé environ 600 agents qui ont pu participer à des ateliers de sensibilisation comme des ateliers sur la sécurité routière, le handicap, la détente musculaire, la nutrition ou encore le bien-être au travail ;

- *L'association des agents au choix de leurs matériels professionnels* lors de show-rooms en inscrivant des prescriptions lors des renouvellements de marchés de fournitures ou d'équipements de protection individuelles ;

Cette exigence forte en faveur de la santé-sécurité au travail revêt une importance toute particulière dans le contexte de la crise sanitaire. Ainsi pour concilier la continuité du service public avec la protection de la santé de chacun dans l'exercice de ses fonctions, l'année 2021 a

vu la mobilisation du réseau des référents COVID au sein de chaque service dont le rôle fut d'assurer le renouvellement des matériels et des fournitures mises à disposition des agents et de veiller à l'observance des préconisations inscrites au guide de prévention relatif aux mesures prises dans le cadre la pandémie.

La mise en place du télétravail

Le recours au travail à distance, rendu nécessaire pour assurer à minima certaines missions identifiées comme essentielles durant les périodes de confinement liées à la crise sanitaire, a conduit à accélérer la mise en place d'un cadre pour le télétravail au sein de la collectivité.

Adopté par le conseil municipal en avril 2021, le dispositif de télétravail mis en place permet aux agents de bénéficier du nombre de jours autorisé par la réglementation à savoir trois jours, laissant à chaque responsable la charge, dans le cadre de ses fonctions managériales, de déterminer en lien avec l'agent, le

nombre et les jours télétravaillables les plus appropriés. Pour accompagner les agents bénéficiant de jours de télétravail, la collectivité fournit l'équipement matériel nécessaire à la pratique du travail à distance, des conseils sont prodigués par l'ergonome pour adopter la bonne posture dans son espace de travail à domicile et des formations à l'outil Teams pour assurer les échanges et les réunions à distance ont été organisées. Ainsi, 180 agents ont signé une convention pour bénéficier de jours de télétravail.

Le bien-être au travail

La collectivité soutient et conduit des actions de promotion de la qualité de vie au travail participant au bien-être et à la cohésion des agents sur le lieu de travail. Si les temps de rencontre proposés ont fluctué tout au long de l'année au gré des protocoles sanitaires, ont pu être proposés en 2021 : l'atelier chant choral, la redynamisation énergétique, la pratique du tai-chi et un nouvel atelier sur le thème de la retraite pour accompagner les agents dans cette nouvelle étape de vie.



LES ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR 2022

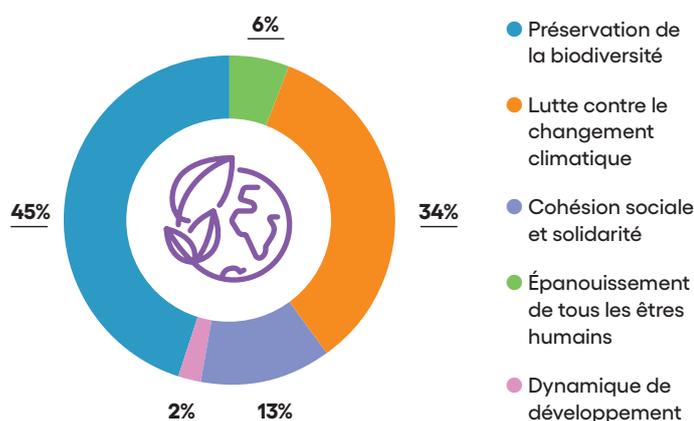
Au-delà des actions décrites au sein de ce rapport, l'engagement de la Ville, de son CCAS et de ses partenaires en faveur du développement durable, se matérialise également au sein de leurs budgets primitifs respectifs.

Le développement durable de notre commune, en tant que mission transverse, se retrouve de manière diffuse au sein de chacune des politiques publiques de la Municipalité. Ainsi, afin de compléter la présentation segmentée offerte par le cadre budgétaire et comptable à cette thématique au sein du **budget principal de la commune**, de son **budget annexe chauffage urbain** et des **budgets du CCAS** et pour répondre à un objectif de lisibilité, il a été envisagé de valoriser cet engagement.

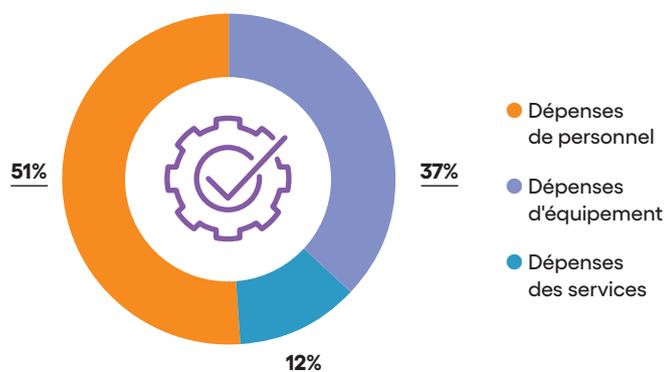
Un recensement des prévisions budgétaires pour 2022 associées aux cinq finalités du développement durable a donc été réalisé à partir des demandes des services, du programme d'investissement et du budget du personnel.

Il ressort de cet exercice, qu'en dépit des difficultés financières directement liées à la crise sanitaire, que l'engagement de la Municipalité en faveur du développement responsable et durable de son territoire restera à un haut niveau en 2022. **La collectivité proposera donc le 4 avril 2022 au conseil municipal de consacrer au développement durable un budget transversal pour 2022 à hauteur de 24,46 millions d'euros soit 10.61 % de ses budgets.**

Par finalités du développement durable



Par typologie de dépenses



INVESTISSEMENT	
Travaux énergétiques sur bâtiments	1 536 500 €
dont bâtiments scolaires	884 000 €
dont bâtiments administratifs	550 500 €
dont bâtiments sportifs et sociaux	102 000 €
Travaux réseau de chauffage urbain	4 027 915 €
dont extension rue Marc Seguin, CHI Créteil, Triangle de l'Echat	2 718 646 €
dont extension quartiers du Colombier et Parc Duvauchelle	1 309 269 €
Travaux sur l'espace public	2 504 500 €
dont réseau éclairage public	980 000 €
dont voirie et itinéraires cyclables	710 000 €
dont espaces verts	314 500 €
dont conseils de quartier	500 000 €
Travaux en matière d'accessibilité	619 000 €
dont bâtiments (ADAP)	464 000 €
dont espaces publics (CIPH, PAVE)	155 000 €
Autres dépenses	357 413 €
dont mobilité	85 000 €
dont éco-exemplarité	272 413 €
TOTAL INVESTISSEMENT	9 045 328 €

FONCTIONNEMENT	
Dépenses des services	2 953 616 €
Espaces verts et biodiversité	7 514 000 €
Aides aux situations de fragilité	694 841 €
FFCT eaux pluviales versé à GPSEA	429 483 €
Accès au sport et à la culture	240 500 €
Frais chauffage urbain	132 000 €
Actions de prévention santé	264 702 €
Projets avec les assemblées locales	20 100 €
Education au développement durable	134 000 €
Dématérialisation des pratiques	206 890 €
Subventions aux associations	75 100 €
Mission de développement durable	42 000 €
Dépenses de personnel	12 461 910 €
Directions des services techniques	9 613 740 €
Directions du CCAS et du logement	1 586 401 €
Direction de la prévention-sécurité	643 380 €
Directions de l'éducation et jeunesse	367 050 €
Direction de l'urbanisme	154 961 €
Direction du développement durable	96 378 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	15 415 526 €

Parallèlement, **GPSEA et Créteil Habitat prennent une part active à l'engagement de notre territoire** en faveur du développement durable, qui se traduit également au sein de leurs budgets respectifs.

GPSEA, dans le cadre de ses compétences liées à l'environnement, au cadre de vie, à la gestion de l'eau et aux déplacements, et de la mise en œuvre des 50 actions du plan climat air énergie territorial, consacra en 2022 un budget « vert » estimé à 69,82 millions d'euros **dont 25,25 millions d'euros seront directement consacrés territoire de la commune.**

Créteil Habitat, enfin, dans la continuité de ses actions en matière de rénovation

thermique et au travers notamment de la finalisation des travaux portant sur la Tour Mansart du Montaigut, de l'engagement des réhabilitations énergétiques des Résidences du Halage et du 18 bis rue des Mèches, du raccordement de la Résidence Université au chauffage urbain et de l'engagement de frais d'études relatives à des opérations futures, prévoit en 2022 un investissement s'élevant à hauteur de **2,5 millions d'euros.**

En 2022, le volontarisme financier combiné de ces acteurs permettra donc que **52,21 millions d'euros** soient consacrés au développement durable et harmonieux de notre territoire cristolien.





Réalisation

Emilie Perrin, chargée de mission développement durable et transition écologique

Contributions

Services municipaux, Grand Paris Sud Est Avenir et Créteil Habitat SEMIC

Direction artistique

Agence Pellicam

Photographies

Vivre Ensemble

Impression et origine du papier

Service imprimerie-reprographie
Papier certifié FSC



Ville de Créteil